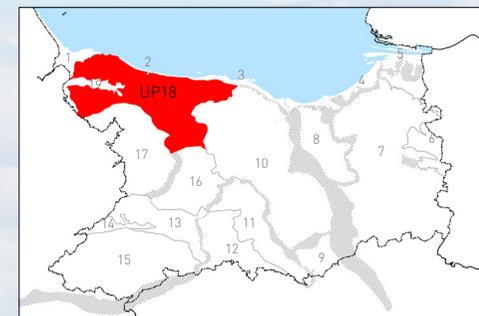


## LE BOCAGE EN DAMIER DU BESSIN



Port-en-Bessin, Tour du Baron - Vue vers le sud.



## UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère « Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

*Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».*

*Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les **structures paysagères**. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.*

## SOURCES DES CARTES

### Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

### Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

### Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

### Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

### Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

### Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

## CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.

Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts gris**, écrits en italique et entre guillemets.

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

## LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

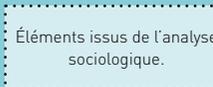
Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'**encarts jaunes arrondis**. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont balisées sous la forme d'**encarts bleus rectangulaires**.

### • Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ► **Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.**

### • Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel) Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent les modèles globaux et s'y articulent. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► **Voir annexe méthodologique des ateliers.**



## LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voire historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

## TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

## CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

# SOMMAIRE

Mode d'emploi du livret	2
Sommaire	3
À premières vues	4
<b>IDENTIFICATION DES PAYSAGES</b>	<b>5</b>
Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
Limites paysagères	8
<b>COMPOSANTES PAYSAGÈRES</b>	<b>10</b>
La géologie, le relief et l'hydrographie	12
Le relief et l'hydrographie	13
L'agriculture et les boisements	14
L'urbanisation, les équipements, le bâti protégé	15
Les paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	16
Les représentations locales des paysages	17
Les belvédères et routes paysages	18
<b>STRUCTURES PAYSAGÈRES</b>	<b>22</b>
Un plateau agricole structuré par les vallées et la ville de Bayeux	24
- Le plateau bocager	25
- Les vallées pittoresques	27
- Les balcons du Bessin	29
- L'agglomération de Bayeux	31
<b>ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS</b>	<b>33</b>
Les grandes tendances des évolutions	35
Exemple d'un secteur représentatif	36
Paysages en évolution, paysages en débats	38
Les dynamiques et enjeux par structure paysagère	39
Les communes de l'unité paysagère	48

# À PREMIÈRE(S) VUE(S)

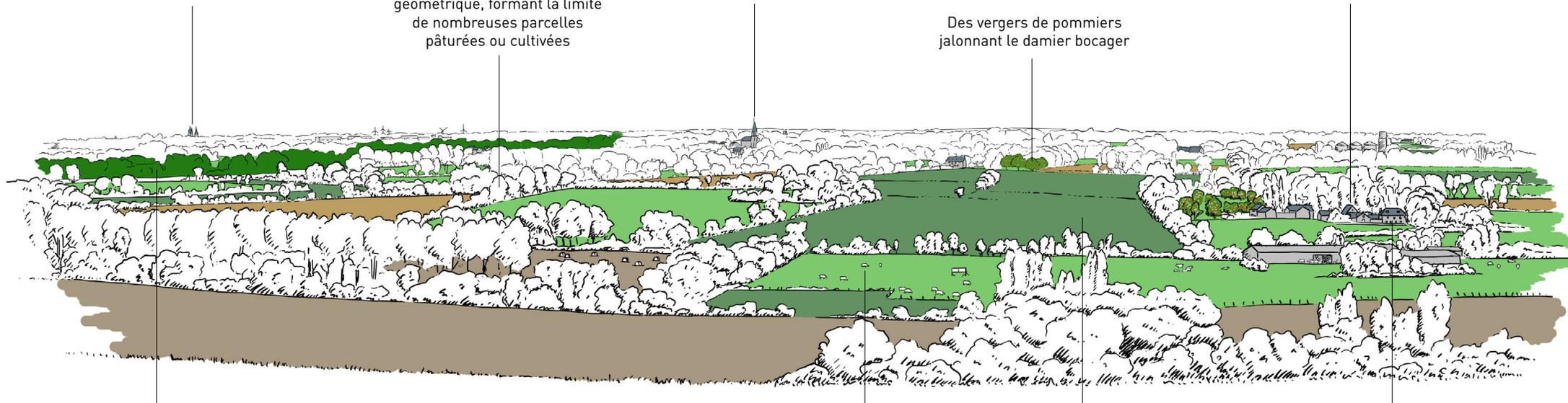
Les flèches de la cathédrale de Bayeux, émergentes du bocage et visibles depuis de nombreux points de vue

Une trame bocagère dense et géométrique, formant la limite de nombreuses parcelles pâturées ou cultivées

Les villages repérables à leurs clochers

Des vergers de pommiers jalonnant le damier bocager

De nombreuses chapelles et églises se confondant parfois avec les bâtisses patrimoniales des exploitations agricoles



Des vallées sinueuses aux larges fonds plats, rythmées de moulins, aux coteaux incrustés de petits villages et châteaux

Des marches permettant de lointains points de vue sur les terres et sur la mer

Des prairies verdoyantes accueillant les troupeaux de vaches laitières

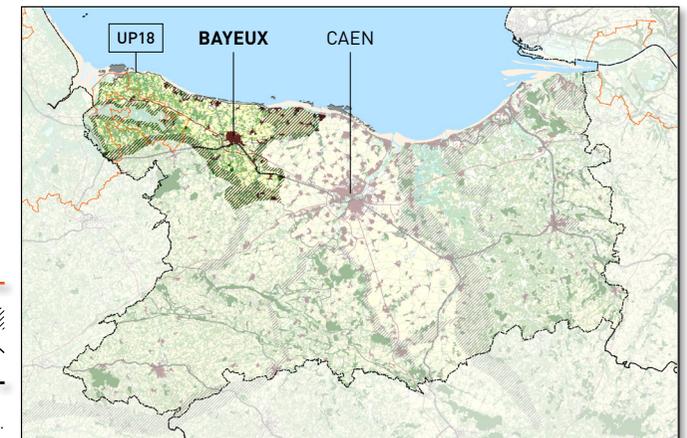
Une alternance entre le damier en bocage et les espaces ouverts de plaine cultivée

De grands corps de fermes-manoirs des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, en calcaire gris ou blanc, symbolisant la noblesse du territoire

L'unité paysagère du bocage en damier du Bessin est située au nord-ouest du département, à sa frontière avec le département de la Manche et le Cotentin. Elle représente le « cœur » du pays du Bessin, qui comprend également les falaises de calcaire et les marais du Bessin, et s'étend jusqu'au pays virois.

Le bocage en damier du Bessin est une unité à fort caractère rural, essentiellement bocagère, organisée autour de Bayeux, sa capitale historique depuis l'époque gauloise, sous-préfecture du Calvados. Les habitants du Bessin sont appelés bessinois, ou encore bajocasses, nom issu de la tribu gauloise des Badiocassi, qui le transféra à son chef-lieu Bayeux.

Située à une trentaine de kilomètres de Caen, elle fait partie des territoires normands riches en épisodes ayant marqué l'Histoire de France.



- Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin ———
- Limite d'unité paysagère épaisse // // //
- Limite d'unité paysagère nette ~ ~ ~
- Limite départementale - - -
- Unité paysagère n°18 «Le bocage en damier du Bessin».



**A**

## IDENTIFICATION DES PAYSAGES

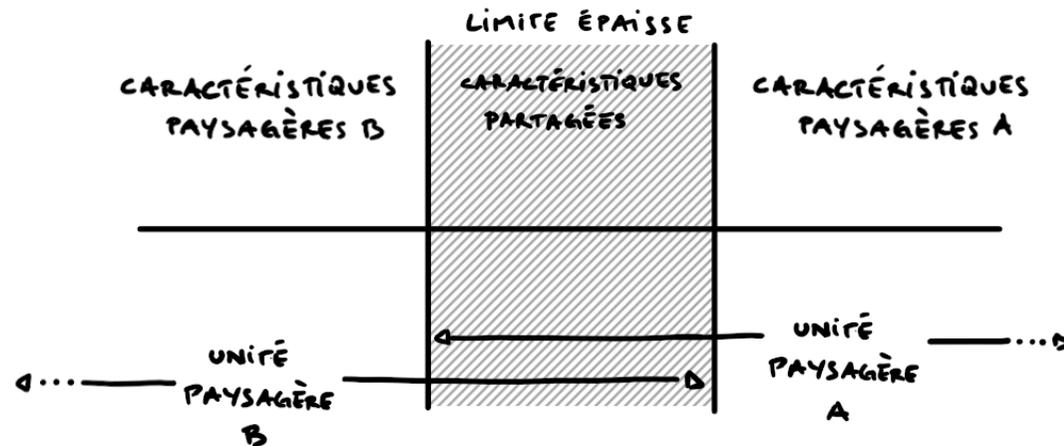
Saint-Pierre-du-Mont.

# ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

- Identification des paysages :

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
  - « **stables** », généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
  - « **progressives** », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma ci-dessus l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

## MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **5 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A1, A2, A3, A4, A5).

Un total de **33 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

## INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques avec un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

## DÉLIMITATION

Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.<sup>1</sup> Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

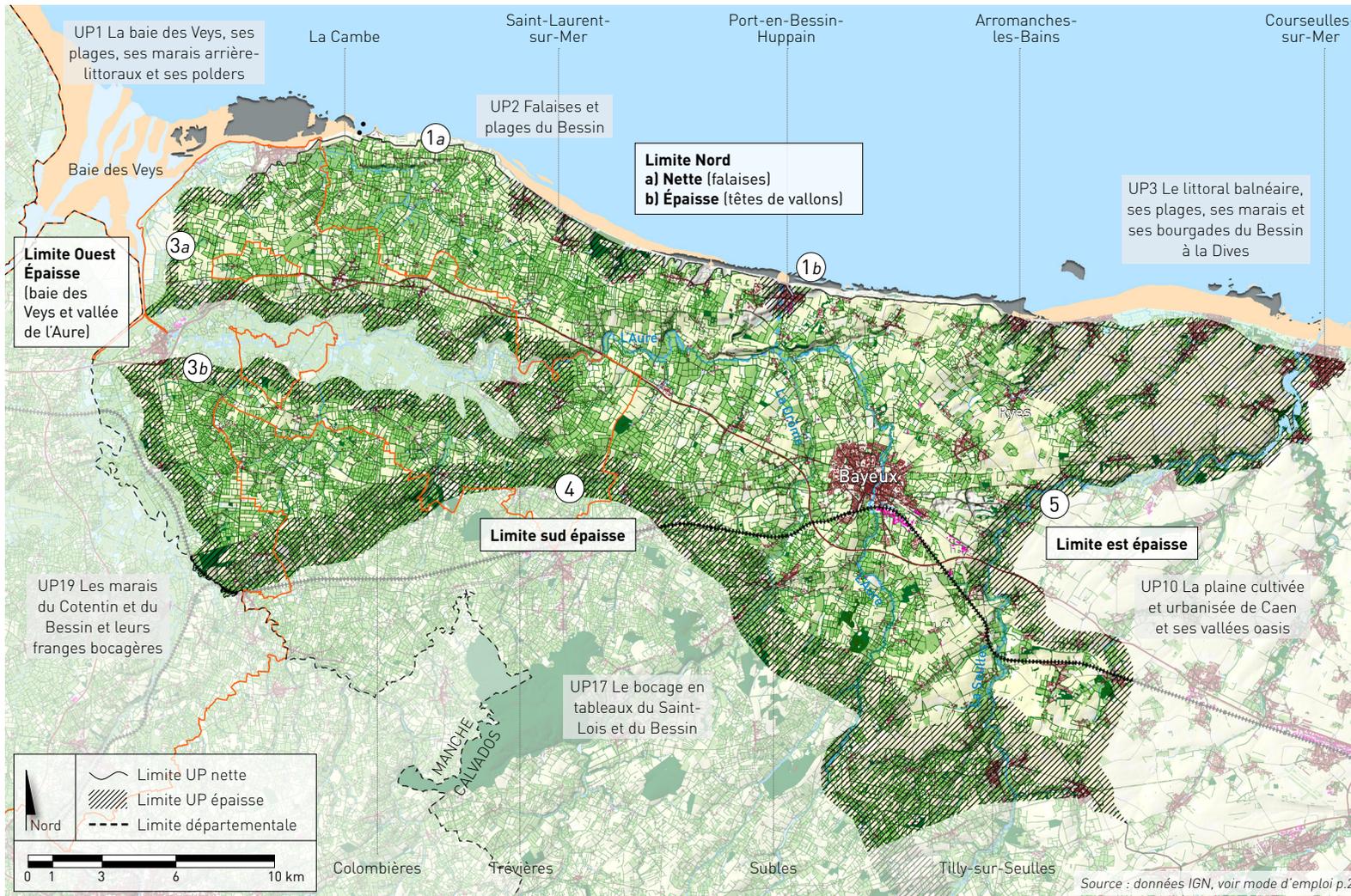
Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

# INTITULÉ, DÉLIMITATION ET ÉLÉMENTS DE SITUATION



## ANCIENNE ET NOUVELLE DÉLIMITATION

L'atlas de 2001 proposait un découpage en deux unités paysagères :

- à l'est : l'entre « Plaine de Caen et Bessin », un damier de plaines et de bocages
- à l'ouest : le Bessin, hautes haies et grands damiers
- la limite sud de la partie ouest a été ajustée pour tenir compte des caractéristiques bocagères.

Les deux unités ont été refondues en une seule unité « Le bocage en damier du Bessin », composée de grandes caractéristiques qui permettent de la distinguer de ses voisines :

- Un grand plateau ondulé à dominante bocagère,
- Une mosaïque de motifs agricoles, de grandes cultures et de prairies séparées par des haies, formant un damier de parcelles carrées,
- La partie est marque une nuance, sous influence urbaine et agricole de la plaine de Caen : elle présente des paysages en forte évolution, plus ouverts et dominés par les grandes cultures,
- Un territoire peu pourvu en forêt (bien que la densité du bocage donne l'impression inverse), contrairement à l'unité située au sud « Le bocage en tableaux du Saint-Lois et du Bessin ».

### LÉGENDE

- |  |  |  |                      |
|--|--|--|----------------------|
|  | Cours d'eau  |  | Route départementale |
|  | Boisement  |  | Autoroute            |
|  | Bocage   |  | Voie ferrée          |
|  | Prairie  |  |                      |
|  | Grande culture   |  |                      |
|  | Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements |  |                      |
|  | Activités économiques, artisanales et industrielles    |  |                      |

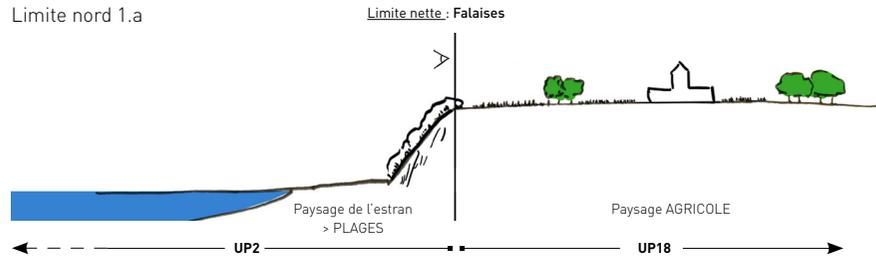
L'INTITULÉ proposé « Le bocage en damiers du Bessin » a amené quelques remarques et propositions de modifications de la part des participants aux ateliers regrettant que « Cet intitulé ne retransmet pas la diversité du Bessin ». C'est essentiellement la notion de « damier » qui questionne. Par ailleurs, pour plusieurs participants, les fermes-manoirs sont également un élément fort de caractérisation des paysages du Bessin qui auraient gagné à être souligné peut-être.

Ainsi, deux propositions de nouveaux intitulés :

- **LE BOCAGE DU BESSIN ET DES FERMES-MANOIRS DU SAINT-LOIS**
- **BOCAGE DU BESSIN**

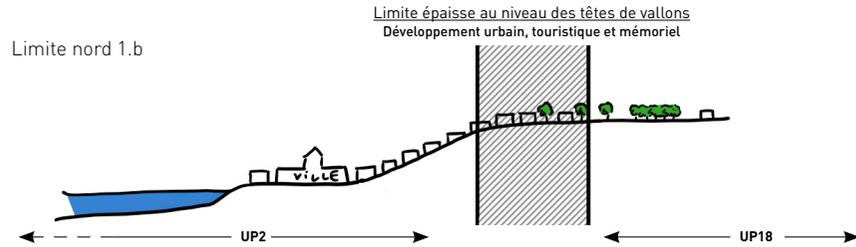
# LIMITES PAYSAGÈRES

Limite nord 1.a



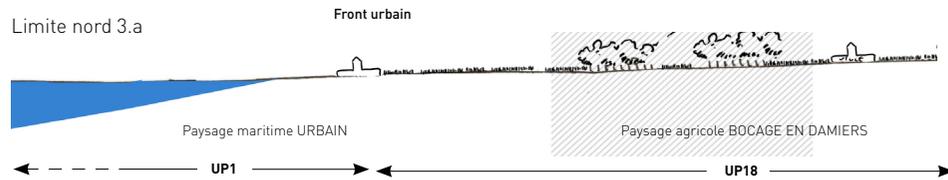
Vue sur la Pointe du Hoc, marquant le début des falaises.

Limite nord 1.b



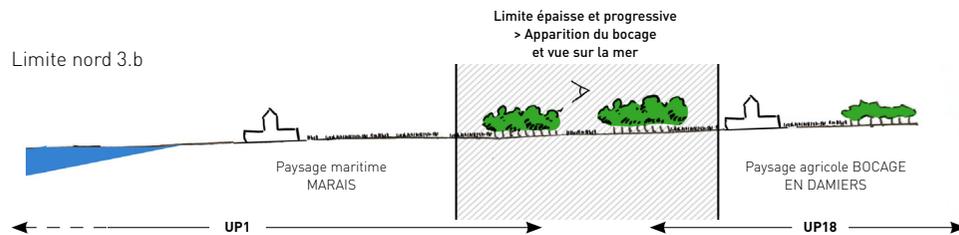
Port-en-Bessin-Huppain. Vue plongeante sur la silhouette du port et l'horizon.

Limite nord 3.a



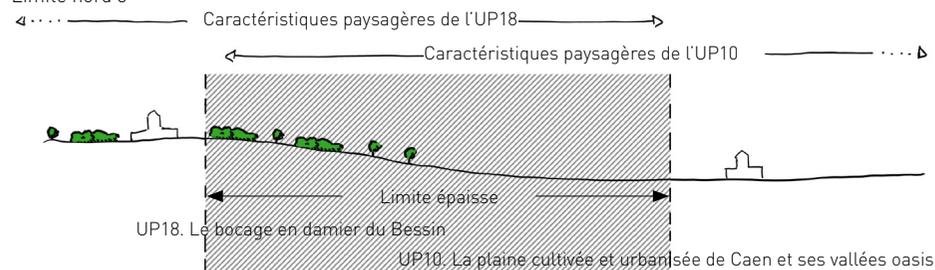
La Cambe. Rupture de pente et ouverture visuelle sur la baie des Veys.

Limite nord 3.b



Vallée de l'Aure, son marais et ses franges bocagères.

Limite nord 5



Crépon, vue sur les grandes cultures et le balcon boisé.

## 1 Limite nord

**a) Nette** : Les Falaises marquent une limite nette et créent un basculement entre les paysages agricoles en damier sur le plateau et les paysages côtiers.

**b) Épaisse** au niveau des têtes de vallons :

Les caractéristiques paysagères maritimes de l'UP2 se diffusent vers le sud : développement urbain, touristique et patrimonial.

## 2 Limite nord-ouest

**Nette** : Un front urbain portuaire forme la limite avec l'UP1 et les falaises abruptes inaccessibles forment la limite avec l'UP2.

## 3 Limite ouest

**a) Épaisse** : Transition douce vers le paysage maritime de la baie des Veys. Apparition progressive d'une végétation hygrophile, de canaux et de prairies.

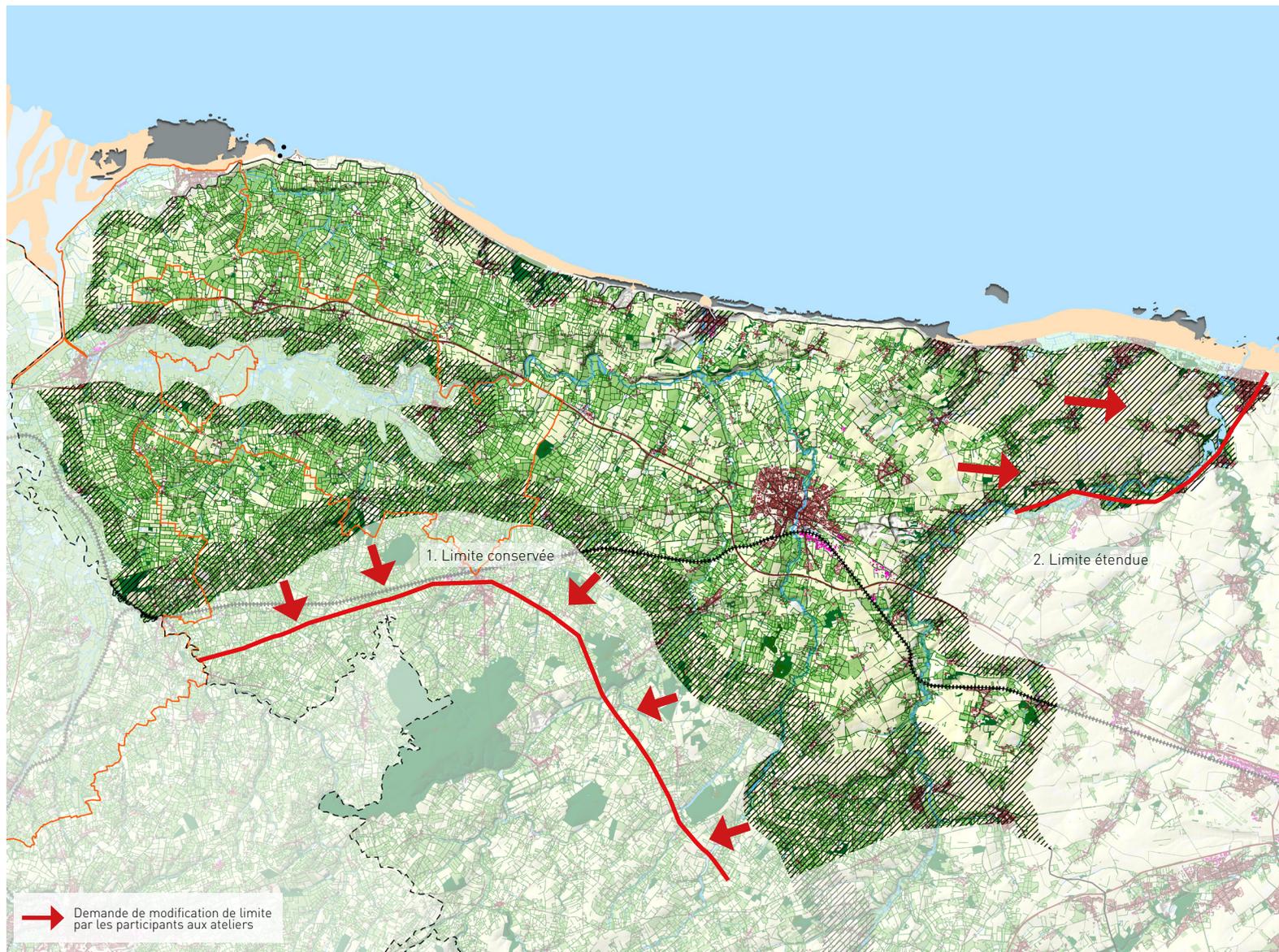
**b) Épaisse** : les franges bocagères de la vallée de l'Aure représentent la transition entre le plateau bocager et les marais du Cotentin et du Bessin.

## 4 Limite sud - épaisse

Transition paysagère lente entre le plateau agricole et le bocage en tableaux du Saint-Lois et du Bessin. L'épaisseur varie avec le développement des boisements.

## 5 Limite est - épaisse

À l'est, la limite se compose également de deux typologies, au nord et au sud. Au nord, la limite avec les falaises du Bessin est épaisse, bien que le relief puisse constituer une caractéristique distinctive. Mais les pratiques agricoles évoluant, les paysages cultivés du plateau de Caen s'étendent vers Bayeux, marquant une limite progressive entre le paysage ouvert et le paysage de bocage des Damiers du Bessin ou de l'unité de Villers-Bocage.



**LES LIMITES** proposées pour l'unité paysagère ont fait l'objet de quelques discussions par les participants des ateliers.

**Deux** modifications ont été exprimées et repérées sur la carte mentale :

**1. L'extension assez significative de la limite Sud** en maintenant son caractère de zone tampon pour inclure les zones de Le Molay-Littry (où l'un des ateliers s'est tenue) et Saint-Paul-de-Vernay. Pour les participants, ces espaces appartiendraient davantage au Bessin (UP18) qu'au Saint Loïs (UP17), la différence portant sur l'organisation de la maille bocagère uniquement.

La demande a été infirmée

> Le relief (plus haut dans le Saint-Loïs que dans le Bessin) est une première justification pour conserver la limite telle que proposée. De plus les boisements et la densification du maillage bocager dans le St Loïs constitue naturellement la limite entre les deux unités. Au delà des boisements les paysages sont plus fermés et boisés que dans le Bessin.

**2. L'extension de la limite Est** dans sa partie Nord, en maintenant son caractère de zone tampon, pour accompagner l'ouverture du paysage à cet endroit, vers la plaine de Caen (UP10).

La demande a été validée



**B**

## COMPOSANTES PAYSAGÈRES

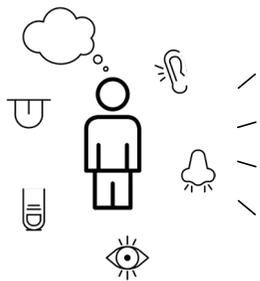
# DÉCOMPOSER ET CARACTÉRISER POUR COMPRENDRE L'UNITÉ DES PAYSAGES

### • Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

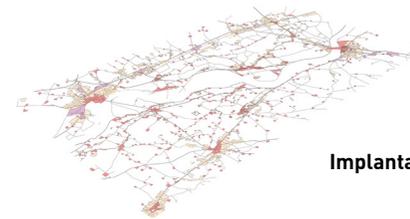
## Un Paysage...



Perceptions et représentations



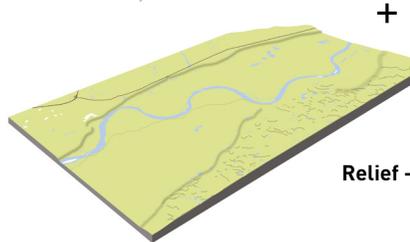
Une partie de territoire perçue



Implantation humaine



Végétation



Relief - sol / Hydrographie

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.**

Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

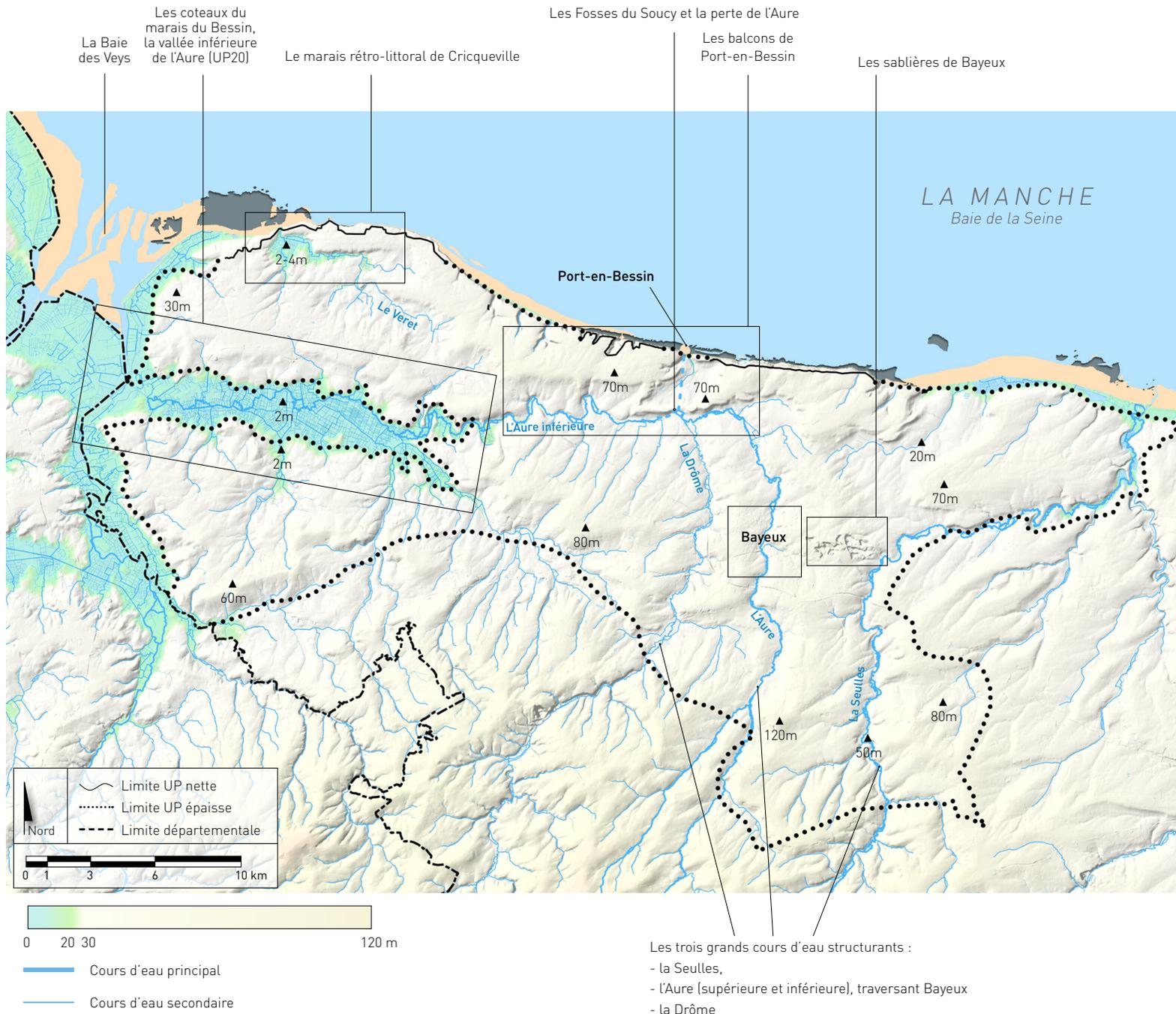
### MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **5 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A1, A2, A3, A4, A5).

Un total de **33 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.





Les paysages du Bessin sont fortement structurés par un relief et une hydrographie diversifiés.

Bien qu'ils semblent s'asseoir sur un grand plateau légèrement ondulé, différents éléments spécifiques du relief et du réseau hydrographique en font leurs particularités.

Le **grand plateau**, support du bocage en damier au sous-sol calcaire, forme une grande pente douce, descendant d'est en ouest pour passer d'une altitude moyenne d'environ 70-80 mètres à l'est de Bayeux, à une altitude d'une vingtaine de mètres à l'extrémité ouest de l'unité.

Quelques exceptions sont à noter, comme la **marche** située au nord de l'unité à proximité de Port-en-Bessin, formant des **balcons** situés jusqu'à 70 mètres d'altitude, permettant d'offrir quelques points de vue lointains sur les paysages. D'une part vers le sud, sur le maillage bocager duquel émergent les clochers des villes et villages, et vers le nord, sur les bourgs situés sur la frange de l'unité, lovés dans les creux des embouchures entaillant les falaises du Bessin. Au loin, l'horizon est porté par la mer de la Manche.

### TROIS COURS D'EAU STRUCTURANTS

Le plateau ondulé du Bessin est sillonné par ses trois grandes vallées principales, prenant leur source dans le massif schisteux situé au sud :

- **l'Aure**, traversant Bayeux pour dessiner des méandres aux pieds des balcons, se perdre aux Fosses de Soucy et resurgir en deux endroits différents, avant de former les marais du Bessin puis la baie des Veys à l'extrémité ouest de l'unité,
- **la Seulles**, s'échappant vers la mer par l'est de l'unité,
- **la Drôme**, affluent de l'Aure s'écoulant du sud au nord en passant à l'ouest de Bayeux.

Au nord, le ruisseau du Veret, de taille bien moins importante, tient une place non moins constitutive des paysages, en créant les **marais arrière-littoraux de Cricqueville** à proximité de Grandcamp-Maisy.

Enfin, la présence de poches de granulats et de sables formés par la couche géologique d'argile sableuse à proximité de Bayeux, a conduit à implanter les grandes sablières et carrières du Bessin en 1966. Depuis, le terrain a été considérablement transformé, marquant fortement le paysage de l'unité.

«Régulièrement géométrique, la trame bocagère impose sa régularité de damier, bien soulignée par des haies arborées aux silhouettes élancées. L'herbe recule légèrement au profit du labour, mais la structure paysagère subsiste.»



### DES PAYSAGES DE PRAIRIES, DE CULTURES ET DE VERGERS

Les paysages du Bessin sont dominés par l'agriculture, d'où le pays tire sa grande richesse. Il s'agit d'un paysage de bocage relativement récent, créé à partir du XVII<sup>e</sup> siècle : un modèle de polyculture/élevage, à dominante d'élevage, mais dans lequel les cultures céréalières ont toujours existé. **Le damier bocager** est issu de l'équilibre entre les prairies pâturées, le fourrage et les cultures destinées à l'alimentation. S'ajoute à cela l'arboriculture, qui vient compléter les cases du damier avec les vergers de pommiers, en plus faible quantité, comme l'indique la carte.

### Une logique d'implantation liée au sous-sol et à l'eau

Les paysages agricoles du Bessin témoignent nettement de leur sous-sol : les parties nord et est, dont le sous-sol est fait de calcaire, accueillent davantage de cultures que dans le sud-est, où le sous-sol est composé d'argiles sableuses ou de grès schisteux, moins propice aux grandes cultures.

D'autre part, la logique d'implantation des éléments agricoles est également liée au réseau hydrographique. La carte montre bien que les prairies suivent les cours d'eau de la Seulles, de la Drôme, de l'Aure et de tous leurs affluents.

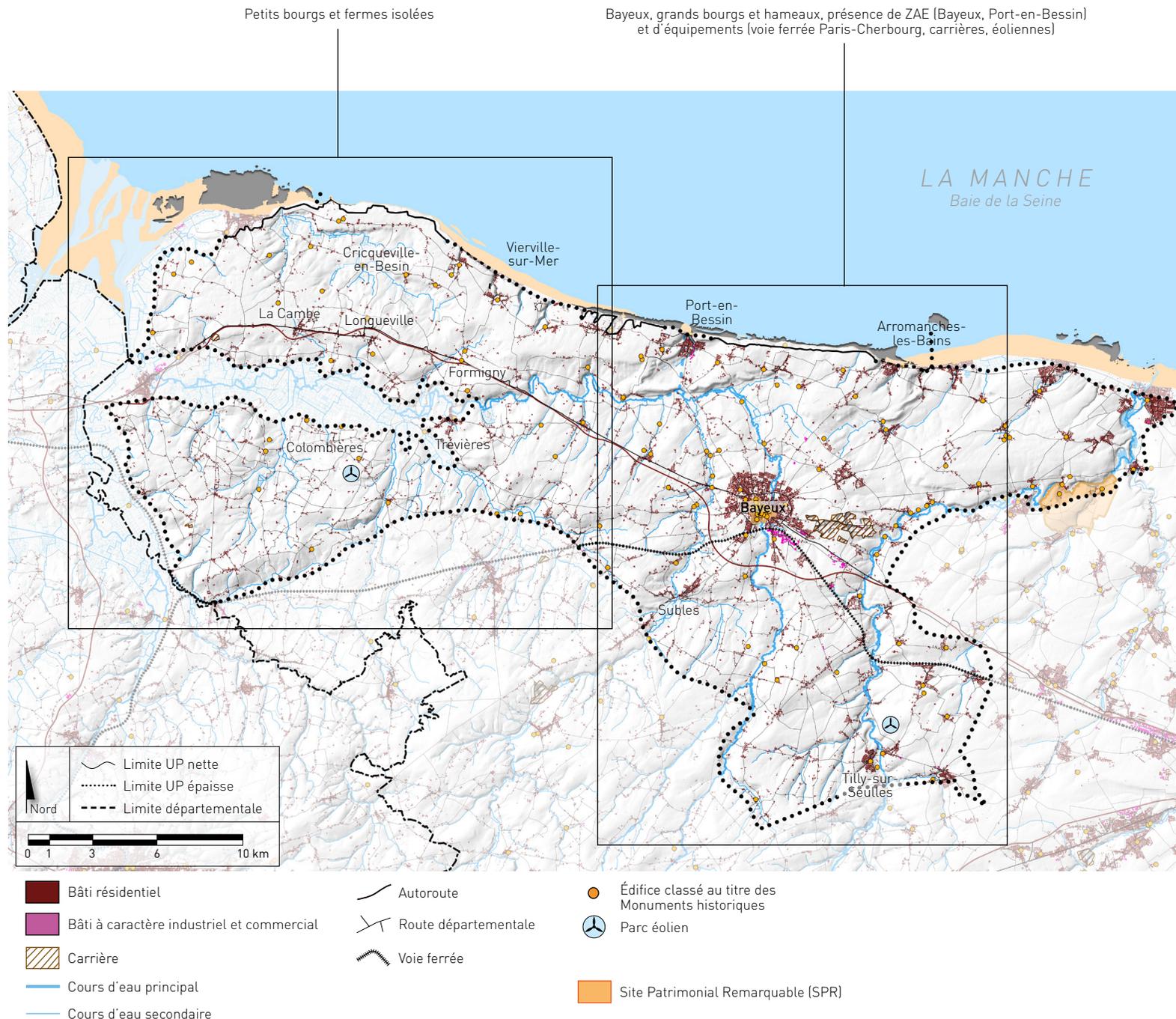
C'est la même logique pour les vergers, absents des fonds des plaines mais présents sur leurs coteaux, implantés à proximité de l'eau dont ils ont besoin.

Les cultures, nécessitant des sols bien drainés, sont situées sur les parties hautes des plateaux.

### UN FORT CONTRASTE ENTRE L'EST ET L'OUEST DU PLATEAU

C'est la raison du contraste marquant qui existe entre les paysages de l'ouest et de l'est du plateau bocager. À l'est, le plateau est plus ouvert, composé de grandes parcelles souvent céréalières où les haies ont tendance à disparaître, au point de trouver des paysages de plaine de type openfield, comme dans l'unité voisine de la Plaine de Caen. Il s'agit avant tout de grands secteurs situés entre les secteurs de bocage.

À l'ouest, les paysages sont davantage fermés et les prairies dominent. Le parcellaire plus petit est toujours planté de haies, constituant le plus caractéristique du bocage bessinois.



### UNE ORGANISATION EN BOURGS ET FERMES ISOLÉES

L'urbanisation de l'unité s'organise en un système de bourgs et de fermes isolées, ou hameaux très nets. Ce système joue un rôle très marquant dans les paysages, renvoyant au passé aristocratique de son tissu social.

#### Les fermes-manoirs isolées des bourgs

Dans cette organisation, les fermes tiennent une place prépondérante, représentant chacune une unité de fonctionnement à part entière, rendue autonome notamment par le modèle de polyculture élevage qu'elle met en pratique. Les bourgs étant peu peuplés, les fermes constituent une part importante du tissu social local et une des principales caractéristiques urbanistiques des paysages du Bessin. Rythmant le paysage par leurs apparitions incessantes, elles forment le motif le plus récurrent, dispersées de façon homogène sur tout le territoire. Elles sont implantées en grande majorité, en haut de coteaux, surplombant les cours d'eau et les moulins auxquels elles sont associées.

#### Les bourgs

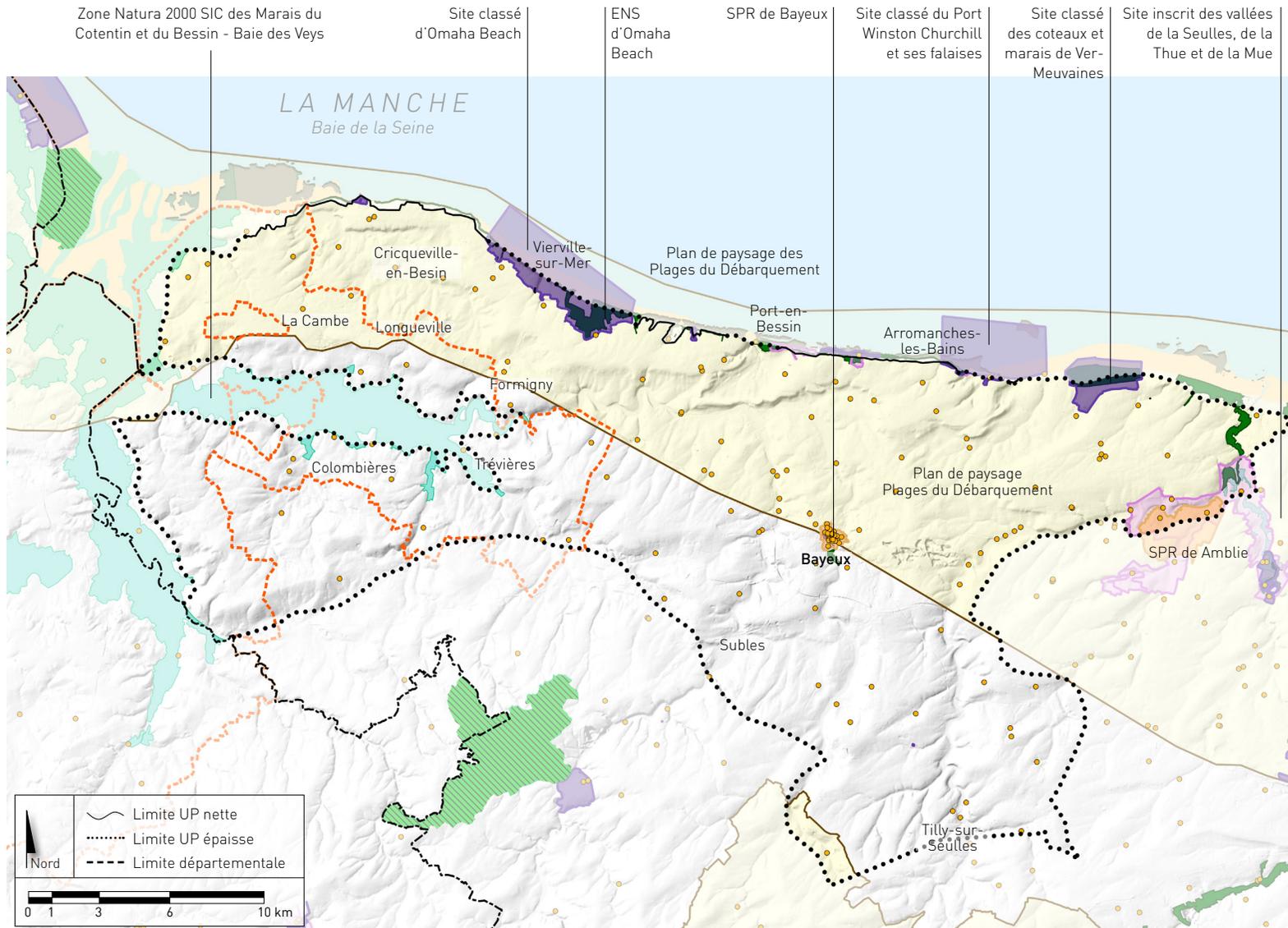
Les bourgs du plateau, peu nombreux, apparaissent par leurs clochers émergeant du maillage bocager lorsque les points de vue s'y prêtent. Les bourgs du littoral, visibles par leurs franges urbaines arrière-littoral, sont plus marquants, lovés dans les creux formés par les embouchures des ruisseaux qui interrompent les falaises. Ils créent des points d'appel visuels, invitant à découvrir la façade littorale des bourgs des falaises du Bessin (unité paysagère voisine).

#### Bayeux, capitale du Bessin

Dans les paysages très ruraux du Bessin, la ville de Bayeux représente l'exception par sa taille, mais aussi un point central par l'influence patrimoniale qu'elle diffuse. Riche de nombreux éléments patrimoniaux culturels et ecclésiastiques, dont la célèbre cathédrale à double flèche, elle rayonne sur l'ensemble de l'unité : les fermes majestueuses sont autant de fragments symboliques de son histoire. Implantée sur les coteaux de l'Aure, son développement radioconcentrique s'illustre à travers ses paysages urbains. La ville de Bayeux constitue ainsi une structure paysagère à elle seule.

#### DES ÉQUIPEMENTS PEU NOMBREUX MAIS MARQUANT LE PAYSAGE

L'unité est pourvue de quelques équipements majeurs, routiers et producteurs d'énergie. La route nationale RN13 relie les extrémités est et ouest de l'unité, puis l'unité à la ville de Caen à l'est de Bayeux. Son implantation, la plupart du temps encaissée, l'intègre aux paysages qu'elle traverse. Deux parcs éoliens sont installés dans l'unité. Ils marquent le paysage par leur hauteur dépassant les haies bocagères, faisant notamment concurrence aux flèches de la cathédrale de Bayeux pour le parc implanté à Condé-sur-Seuilles. Le parc de Bricqueville crée un point de repère s'élevant au-dessus de la vallée de l'Aure. Il marque fortement le paysage lorsque l'on longe les marais de l'Aure en suivant son coteau nord.



### Site classé d'Omaha Beach

« Omaha Beach est classé par décret le 23 août 2006. Lieu symbole des batailles pour la Libération, la plage est située au cœur des falaises du Bessin. Un recul de la falaise a permis la formation de l'immense plage de 8 km de long. Très prisée des touristes, elle vient s'appuyer sur un cordon dunaire littoral enserrant une petite zone humide au long de la falaise morte. En haut, sur le plateau, l'émouvant cimetière américain domine Omaha la sanglante. Les alignements parfaits des stèles de marbre blanc et l'impeccable ordonnancement des lieux évoquent avec force et émotion le souvenir des soldats tombés dans la fleur de l'âge. »

<https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14128f.pdf>

### Site classé des coteaux et marais de Ver-sur-Mer/Meuvoines

« Le site est classé en 1993 pour préserver une des dernières côtes basses du Calvados et tenter d'enrayer l'urbanisation de loisirs. Large coupure naturelle entre deux zones urbanisées du littoral, le site est formé de marais arrière-littoraux abrités de la mer par un mince cordon dunaire de sable et de galets. Le cordon dunaire a reculé de plusieurs mètres laissant échoués sur la grève quelques bunkers et « nids de résistance » allemands. »

<https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14129f.pdf>

### Site inscrit des vallées de la Seulles, de la Thue et de la Mue

« Les vallées de la Seulles, de la Thue et de la Mue sont inscrites parmi les sites en janvier 1984 pour accompagner le développement des villages et préserver leur paysage si particulier au cœur de la plaine céréalière. »

<https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14112f.pdf>

### Site classé du Port Winston Churchill et ses falaises

« Les hauteurs de Tracy-sur-Mer et d'Arranches ont été inscrites parmi les sites dès 1946. Cette protection est renforcée en 2003 par un classement étendu à l'ensemble des vestiges en mer. Devant le bourg d'Arranches, les derniers pontons sont une curiosité incontournable de la visite des sites du débarquement. »

<https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14129f.pdf>

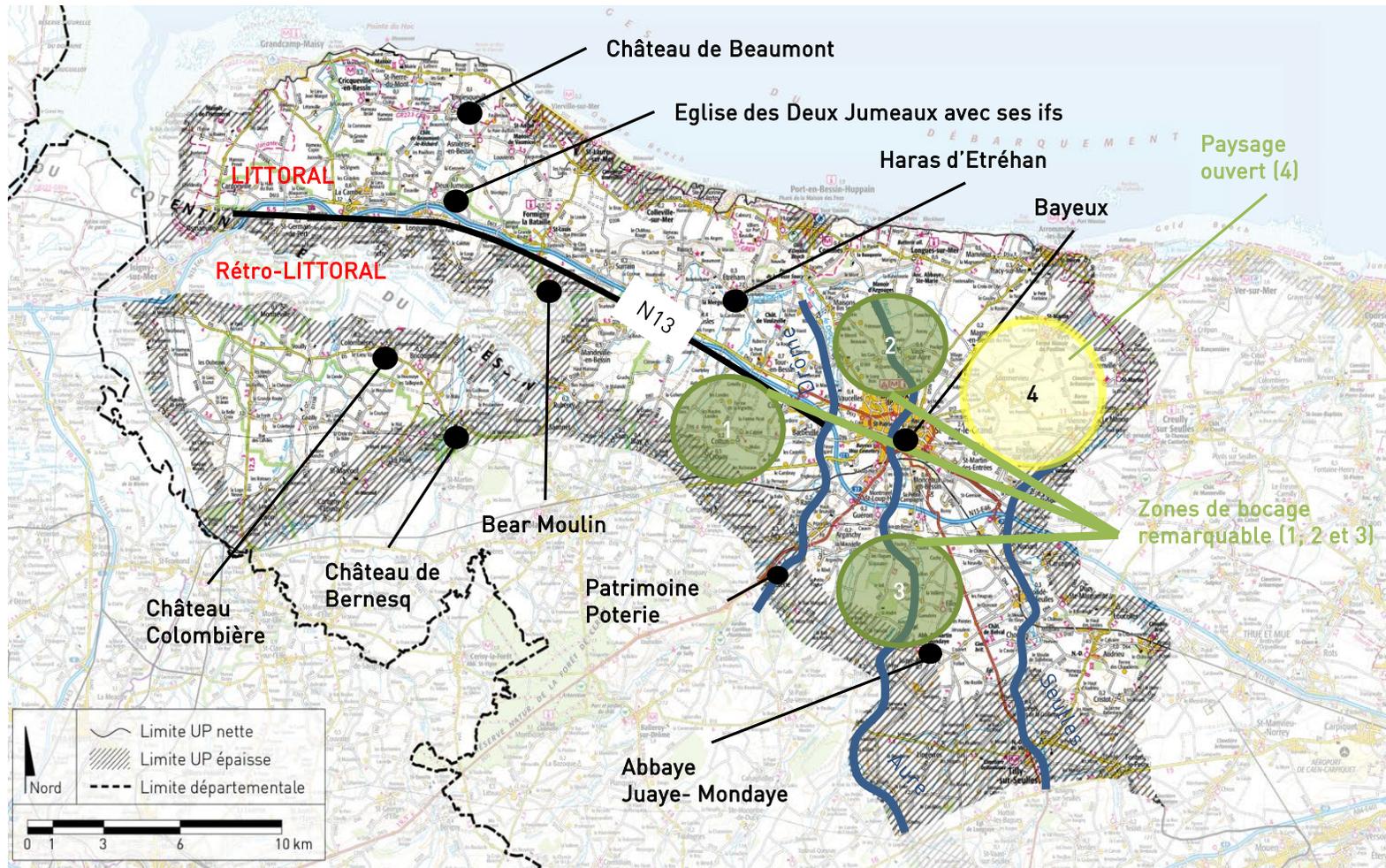
### Plan de paysage plages du débarquement

Le plan de paysage est lancé dans le cadre du projet de candidature au Patrimoine mondial. La Région souhaite qu'il constitue l'assise du volet paysager du plan de gestion du futur bien proposé. Il permettra de mener une démarche paysagère coordonnée sur l'ensemble du territoire côtier concerné par le Débarquement de 1944 en y intégrant les paysages ordinaires formant l'écrin des sites patrimoniaux concernés par le projet.

> Tourisme de mémoire, aux activités balnéaires, à l'étalement urbain, à des projets d'infrastructures côtières, au recul du trait de côte et à la protection des milieux naturels notamment littoraux.

Source : <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

### RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 1



### Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation locale des paysages de cette unité paysagère, s'organise sur **l'identification de deux grands ensembles, répartis de part d'autre de la ville-capitale Bayeux.**

**1. À l'Est de Bayeux, au-delà de la vallée de la Drôme, c'est la zone littorale** qui s'identifie par sa proximité géographique avec le rivage et qui identifie aussi par contraste voire opposition, la zone « rétro-littorale » en deçà de l'axe longitudinal routier, la N13. C'est dans cette partie de l'unité paysagère que se concentrent les 6 lieux emblématiques cités (les châteaux de Beaumont, de Colombrière et de Bernesq, Bear Moulin, l'église de Deux Jumeaux avec ses ifs remarquables et le haras privé d'Etréhan), faisant tous références finalement au **patrimoine bâti**, des châteaux et des églises. Ce qui est évoqué et mis en avant, « c'est la pierre claire de Bayeux » qui ressort des discours comme étant un élément fort de caractérisation de cette unité paysagère pour les participants. Ce lien naturel du Bessin avec le littoral fait poser la question aux participants, du bien-fondé d'avoir identifié une unité paysagère littorale (UP02) distincte de l'unité paysagère du Bessin (UP19). Dans l'usage et les représentations locales, il s'agit d'une même entité.

**2. À l'Ouest de Bayeux, le paysage** passe d'une organisation longitudinale caractéristique de la partie littorale, à une organisation verticale structurée par le **réseau hydrographique** avec, dans le sens ouest-est, les **vallées de la Drôme, l'Aure qui traverse Bayeux et la Seulles**, qui s'organisent de façon parallèle les unes par rapport aux autres. Quelque peu en résonance avec cette organisation des paysages marqués par les cours d'eau, est également évoqué le bocage, avec trois zones où la maille bocagère reste particulièrement dense autour de Bayeux, et une zone de bocage dégradé aujourd'hui zone d'un paysage ouvert vers la plaine de Caen. Deux sites emblématiques sont également indiqués : l'abbaye de Juaye-Mondaye et les anciennes poteries de Noron-la-Poterie.

« Des trois représentations iconographiques présentées, le choix des participants s'est porté « peut-être » davantage sur le tableau n°1 et plutôt par défaut. « Ces représentations, c'est le littoral, pas le bocage ! », le patrimoine mémoriel étant implicitement rattaché au littoral dans les discours. « C'est Bayeux qui est emblématique par la pierre des constructions et par l'Aure qui la traverse ».

### Planche 1. Éléments remarquables et ponctuels reconnus localement

- Lieux
- Ensemble paysager
  - Lié à l'eau
  - Lié au végétal
  - Lié à l'urbanisation
  - Lié à l'agriculture



1 le centre historique, la cathédrale Notre-Dame, l'Aure et l'office de tourisme - Bayeux (14400) - Calvados

Hotel Domaine de Bayeux site web.



2

Normandie Tourisme.

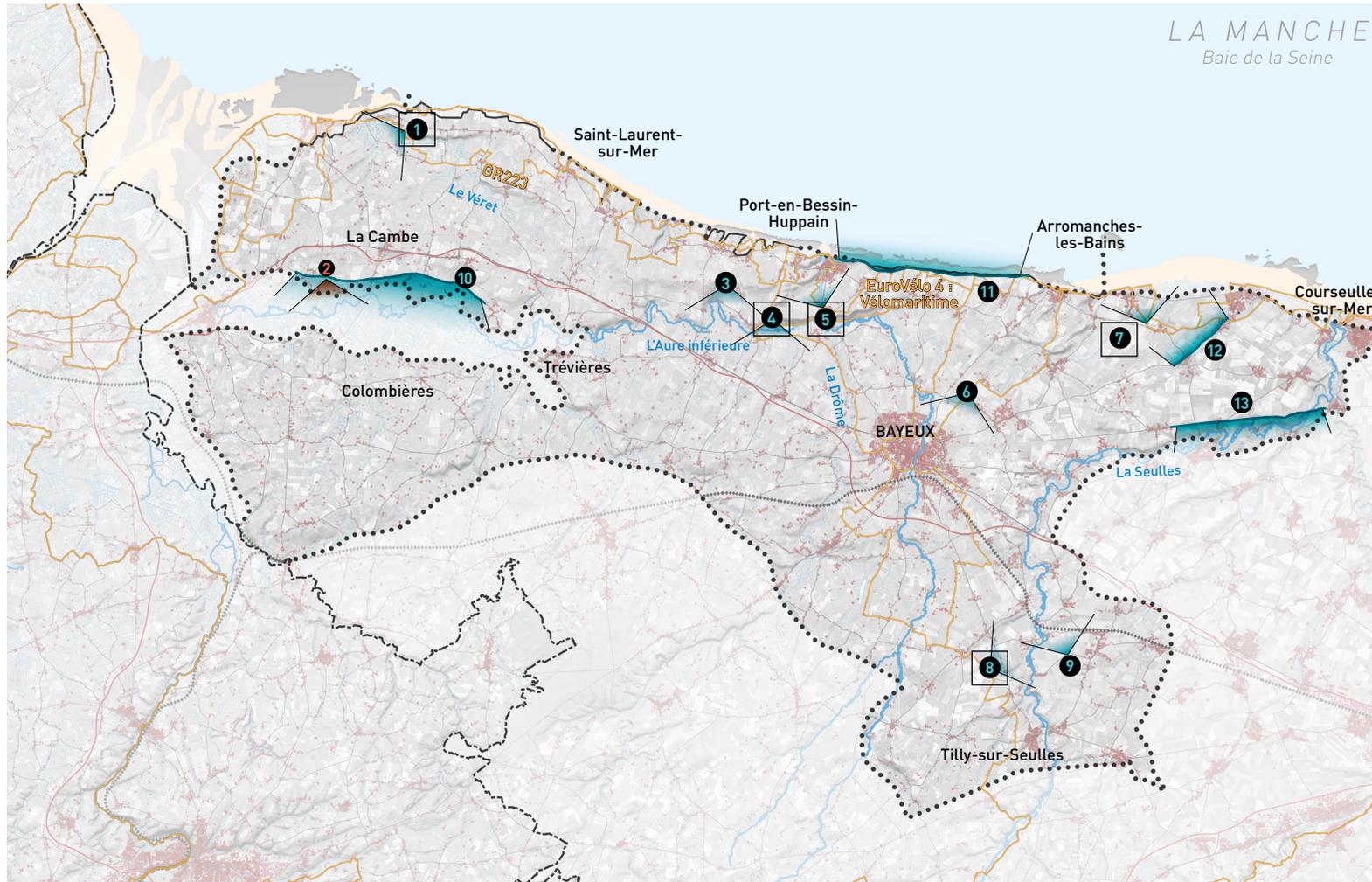


3

Bayeux Cimet britannique Ministère Culture R Henrad.

# LES BELVÉDÈRES ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

- ① Panorama sur le marais de Cricqueville-en-Bessin
- ② Belvédère sur le marais de l'Aure (voir livret UP 19)
- ③ ④ ⑤ ⑦ Panoramas des balcons du Bessin
- ⑥ Point de vue sur Bayeux
- ⑧ ⑨ Point de vue sur la vallée de la Seulles
- ⑩ D124 route balcon sur le marais de l'Aure
- ⑪ Sentier balcon sur la Manche, GR223 et sentiers non balisés
- ⑫ D112 route balcon sur les marais de Ver-sur-Mer et Meuvaines
- ⑬ D514 route balcon sur la vallée de la Seulles



### Itinéraires paysagers remarquables

- Route paysagère
- Sentier de randonnée (GR et GRP)

### Points de vue

- Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain)
- Point de vue institutionnalisé (IGN, Michelin, sites classés, offices du tourisme,...)
- Point de vue illustré pages suivantes

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.

D'une part, par **la qualité des points de vue** et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité.

D'autre part, pour **ce qu'ils donnent à voir**, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et **révélateurs de l'attention** qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des **vecteurs de conscience paysagère** et permettent de véhiculer **la culture du paysage**, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

### Points de vue

- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN, les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.
- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite « profane » des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

### Routes paysagères

- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP),
- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les « itinéraires paysagers »,
- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

# LES VUES SUR LES VALLÉES PITTORESQUES ET LES MARAIS

## 1 Le marais arrière-littoral de Cricqueville



Dans le Bessin, pays relativement plat au bocage dense, les points de vue lointains sont peu nombreux. Seuls les «marches du Bessin» et les hauts des coteaux des vallées pittoresques permettent de voir au loin.

Ici, la marche formée par le relief surélevé des falaises du Bessin permet de surplomber la dépression du marais de Cricqueville-en-Bessin et d'observer les structures paysagères des coteaux, des marais arrière-littoraux et des plateaux.

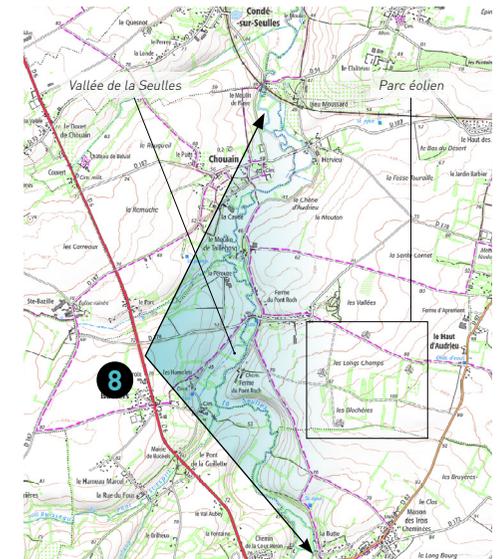


## 8 La vallée de la Seulles



Quelques vallées principales sillonnent l'unité paysagère, comme ici la vallée de la Seulles. Comme évoqué, les points de vue lointains donnant à voir les vallées et leur relation aux autres structures paysagères (plateau bocager, coteaux, agglomération de Bayeux) sont parmi les seuls à être significatifs.

Ici, l'ouverture produite par le délitement du bocage de la partie est de l'unité (entre Bayeux et la plaine de Caen), permet d'observer la canopée des boisements des vallées, indiquant leur présence et leur tracé, ainsi que leur relation au plateau bocager, où sont installées les éoliennes.

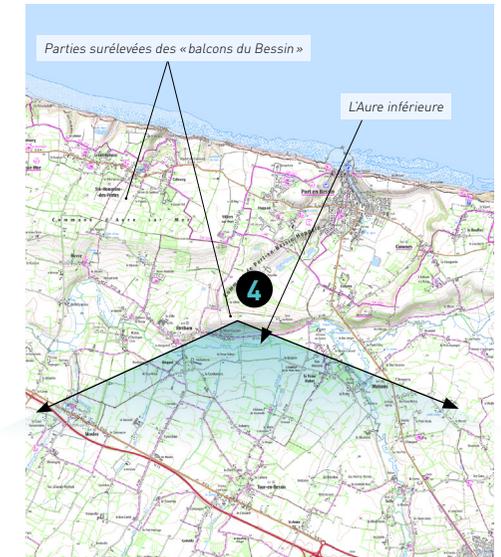


# LES VUES DEPUIS LES BALCONS DU BESSIN

## 4 Le plateau agricole au bocage en damier



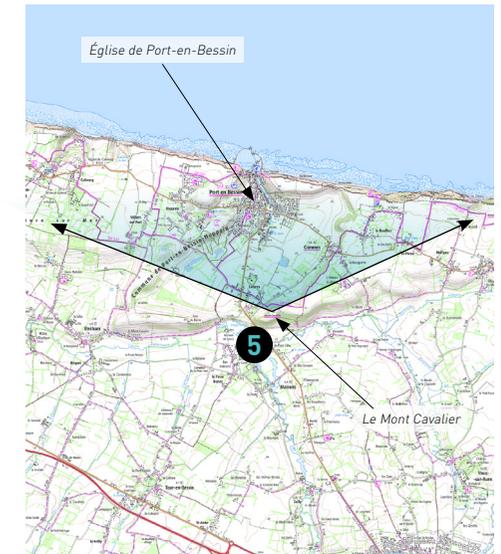
La partie nord du Bessin, surélevée par rapport à l'ensemble de l'unité paysagère, donne lieu d'un côté aux falaises du Bessin, plongeant dans la mer, et de l'autre, au sud, aux balcons surplombant le plateau au bocage en damier. Il s'agit des seuls reliefs significatifs de l'unité, depuis lesquels on peut lire l'organisation des paysages du Bessin : le plateau bocager au maillage dense, donnant l'impression d'un territoire très boisé, les vallées qui le sillonnent et les parties surélevées, les « marches » ou « balcons du Bessin ». La cathédrale de Bayeux domine le feuillage des arbres du bocage bessinois. Les flèches de la cathédrale créent une silhouette remarquable, un repère visible de très loin.



## 5 La fenêtre sur la mer de Port-en-Bessin-Huppain



Les balcons du Bessin sont parfois interrompus par les dépressions creusées par les fleuves côtiers, cours d'eau se déversant directement dans la mer. Les dépressions peuvent former les abris des bourgs littoraux, protégés du vent et des embruns marins. C'est le cas de Port-en-Bessin-Huppain, que l'on observe depuis le relief surélevé du Mont Cavalier, dans un cadre bucolique. La perspective de l'église, située au centre de la fenêtre sur la mer, est particulièrement mise en valeur depuis ce point de vue.





### 7 Les fenêtres formées par les ouvertures dans les falaises



En suivant le littoral vers l'est de l'unité, les ouvertures sur la mer s'élargissent. Depuis les coteaux comme ici à Meuvaines mais aussi depuis les bourgs situés dans la dépression, la vue est remarquable, la fenêtre sur la mer et l'estran, immense à marée basse (on voit les « Rochers du Calvados » émergés) constitue une grande qualité pour le territoire.



**C**

**STRUCTURES PAYSAGÈRES**

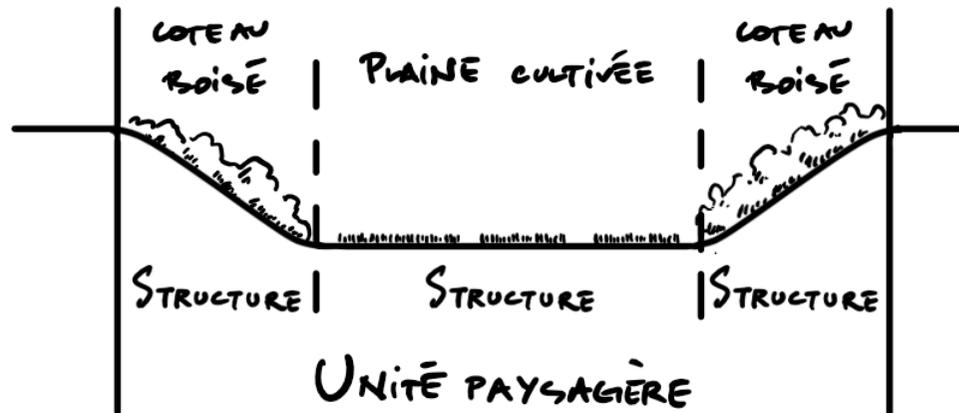
Etréham.

## L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

## • Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



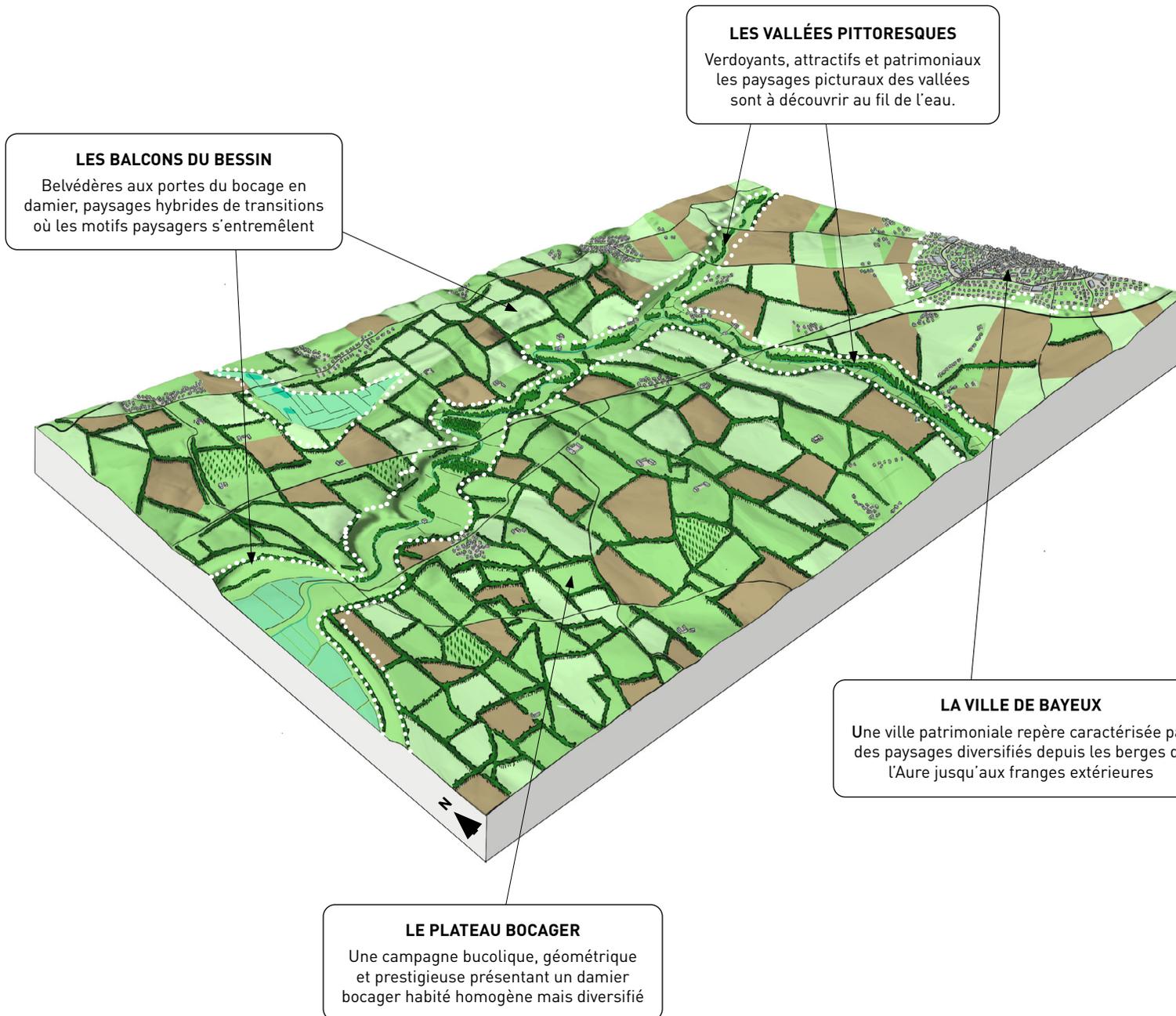
La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateaux bocagers, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, éléments très présents dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définie dans le chapitre sur les limites paysagères.



L'unité paysagère du bocage en damier du Bessin présente quatre grandes structures paysagères.

Elle est constituée d'un grand plateau bocager, traversé par des vallées verdoyantes et pittoresques, par endroits surélevé de marches.

Ces « balcons » offrent des points de vue lointains sur les paysages de l'unité et les paysages voisins : au nord, on voit la mer et le cœur de l'unité, sur les coteaux de l'Aure, on peut observer la vallée verdoyante à travers quelques fenêtres ouvertes par les haies bocagères.

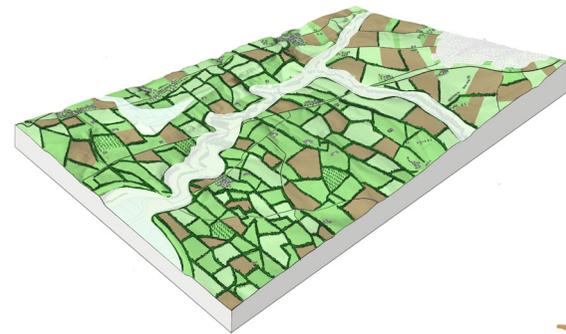
Du maillage bocager émerge l'agglomération de la ville de Bayeux, comme point central de l'unité, dont les flèches sont visibles depuis la plupart des points hauts. Elle semble rayonner par sa grandeur, son architecture de calcaire et la richesse de son patrimoine sur toute l'unité : les grands corps de ferme à l'architecture soignée paraissent comme des fragments de la ville, dispersés sur tout le territoire.

La ville de Bayeux est traversée par l'Aure, une des trois vallées pittoresques qui structurent l'unité, avec la Seulles, la Drôme et le Véret. Le Véret, bien que plus modeste, produit les marais arrière-littoraux de Cricqueville-en-Bessin, autre particularité structurante du territoire, rappelant sa proximité avec la mer.

On peut donc distinguer les quatre structures suivantes :

- Le plateau bocager
- Les vallées pittoresques
- La ville de Bayeux
- Les balcons du Bessin

# LE PLATEAU BOCAGER



Colleville-sur-Mer. Russy. Dans l'ouest du Bessin, la trame bocagère dense crée de petits îlots carrés fermés.



Lantheuil. À l'est de l'unité, le paysage est marqué par une trame bocagère discontinue, lâche et fortement émondée, créant des îlots ouverts. Panorama sur le coteau de la vallée de la Thue.

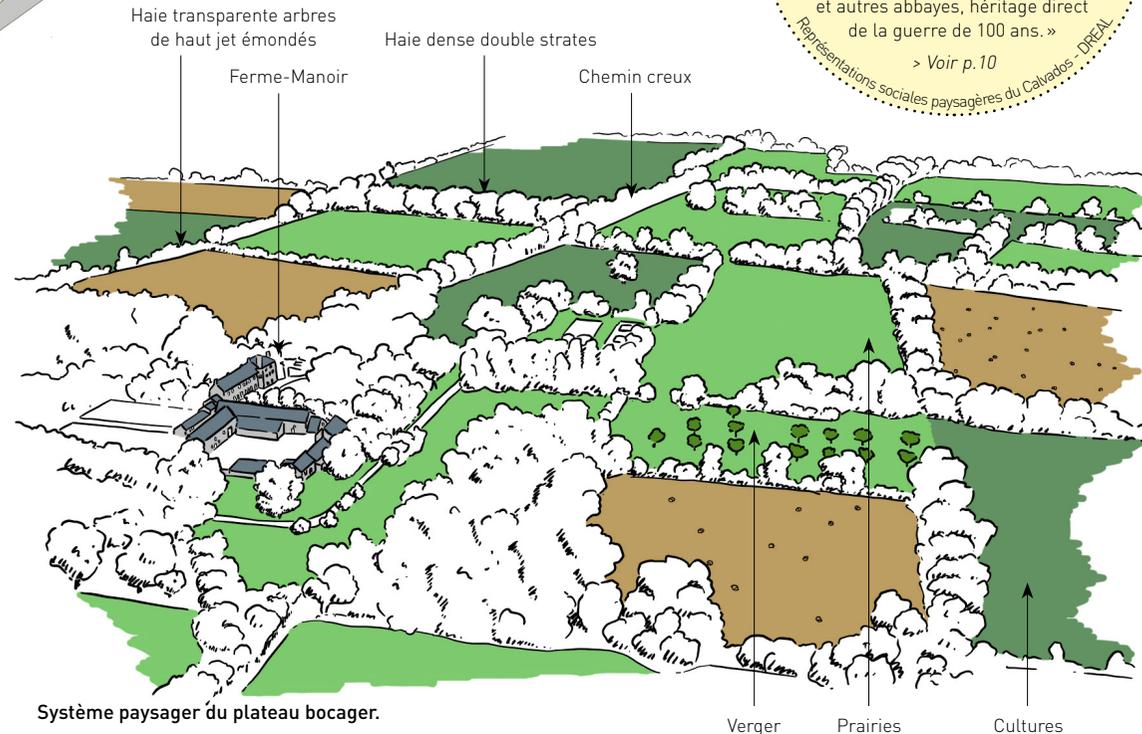
«Les clochers à bâtière ou à flèches des églises et les nombreuses fermes-manoirs des XVIIe et XVIIIe siècles, tous en pierres calcaires claires, contribuent à la noblesse de ce paysage.»

**Bayeux, son patrimoine, son arrière-pays et son littoral**

«Son arrière pays, véritable carte postale du bocage normand, vous emmènera découvrir ses nombreuses fermes fortifiées, manoirs, châteaux et autres abbayes, héritage direct de la guerre de 100 ans.»

> Voir p.10

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



## Structures paysagères

### UNE CAMPAGNE BUCOLIQUE GÉOMÉTRIQUE ET PRESTIGIEUSE

Le bocage est le trait caractéristique du territoire. Il structure les paysages ruraux du Bessin et forme une trame arborée au sein de laquelle s'entremêlent parcelles cultivées et pâturées, bourgs et hameaux. Les paysages prennent des allures de campagne bucolique, entre les prairies verdoyantes et les parcelles de cultures en damier, encadrées par les haies de chênes, de frênes et d'ormes, procurant un sentiment de forte intimité et de fraîcheur constante.

La trame est si dense que les points de vue lointains sont rares, et que l'on peut ressentir un effet de répétition, participant à la difficulté de trouver ses repères. Prenant de la hauteur en montant sur les balcons, l'horizon s'ouvre et s'étend au-dessus de la canopée des haies, donnant l'impression qu'une grande forêt s'étale au loin. La «forêt» semble interminable, ponctuée de quelques clairières ouvertes sur les exploitations majestueuses à l'architecture caractéristique du Bessin, de quelques clochers et par le point de repère principal : les flèches de la cathédrale de Bayeux.

Ce vaste paysage de campagne bucolique est ponctué de fermes-manoir, témoins de la richesse aristocrate qui s'imposent par leur architecture monumentale et prestigieuse.

Le bocage s'étend sur un relief de plateau ondulé entre la plaine de Caen et les marais du Cotentin et du Bessin. La traversée des vallées verdoyantes interrompt cette «nappe» bocagère qui couvre l'ensemble du territoire.

### LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

#### Mise en herbe des parcelles et embocagement

La création du bocage date du 17<sup>ème</sup> siècle. Le paysage bessinois a connu une transformation majeure : l'embocagement lié à l'installation d'un nouveau modèle agricole basé sur l'élevage et destiné à la commercialisation.

Les «delles» ou lanières cultivées destinées à l'autosubsistance locale en céréales ont été remembrées et plantées de haies, à l'image des enclosures anglaises pionnières en la matière, pour permettre l'installation de l'élevage bovin et la commercialisation des produits laitiers, notamment le beurre.

## LE PLATEAU BOCAGER

« Ces deux régions, qui avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle étaient des campagnes découvertes, ont été plantées lorsque les terres furent mises en herbe. L'orme fut alors planté au sein de l'intégralité des haies. Taillé en émonde, il procurait du fourrage aux agriculteurs. »

Charte paysagère PNR Marais du Cotentin et du Bessin

Arbres de haut jet (chênes) régulièrement taillés à ras du tronc et ne laissant qu'un houppier terminal assez réduit (émondes)

Haies double-strates continues ou discontinues



Haies sur talus en bord de route (Frênes)

Haies arbustives dégradées

## UN PAYSAGE DE DAMIER BOCAGER HABITÉ HOMOGÈNE MAIS DIVERSIFIÉ

## - Un réseau de haies bocagères

Les haies bocagères, diversifiées par leurs formes, leurs typologies et leurs « états », trament le territoire et apportent le caractère géométrique aux paysages ruraux bessinois. La structure arborée historique, composée d'arbres de haut jet taillés, est aujourd'hui complétée par des haies à double strates plus denses et plus opaques. Les essences principales sont le chêne, le hêtre et le frêne (qui a remplacé l'orme après l'épisode de la graphiose).

La strate arbustive, laissée en libre évolution, est, selon les secteurs, composé d'aubépines, de prunelliers, d'érables champêtre et de noisetiers. Le manque d'entretien modifie l'allure et la composition des haies bocagères.

## - Un damier de cultures, prairies et vergers

Le paysage bocager bessinois présente la caractéristique du damier formé par une mosaïque de cultures, de prairies et de vergers. L'équilibre entre prairies, vergers et cultures, parfois mis en péril, constitue l'originalité des paysages de l'unité.

## - De grandes exploitations agricoles isolées

Les constructions isolées forment un chapelet de fermes et hameaux encore bien préservés, témoin de la richesse et du dynamisme du système agricole installé sur le territoire au 17<sup>e</sup> siècle. Les fermes-manoirs, à l'architecture austère et imposante, présentant peu d'ouvertures, sont réparties de manière assez régulière sur le territoire et constituent le motif bâti marquant du plateau bocager. Ces fermes installées sur les hauteurs, fonctionnent avec les moulins et le damier de culture. Ces majestueuses fermes sont principalement en calcaire sur le territoire mais une diversité apparaît au sud de la vallée de l'Aure avec des constructions en terre et en schiste.



Etréham.



Lingèvres.



Bernesq.

Le damier de cultures est essentiellement composé de prairies : élément clé dans le système agricole vertueux bessinois qui vise à commercialiser les produits laitiers. Les cultures et les vergers sont aussi importants et historiques et permettent d'assurer une diversité de production et de paysages.



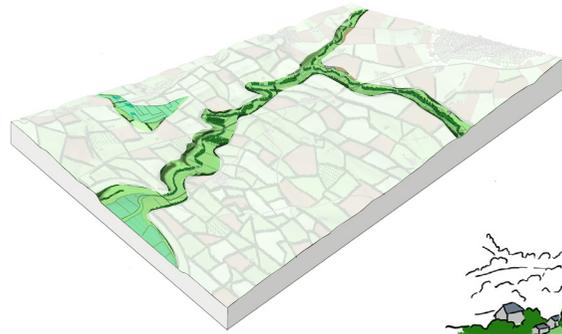
Cardonville. Les fermes-manoirs ponctuent le plateau bocager de manière assez régulière sur le territoire. Elle présentent toute une architecture calcaire assez austère présentant peu de percements et une organisation regroupée autour d'une cour. Ici la véloroute permet d'observer cet élément du patrimoine.



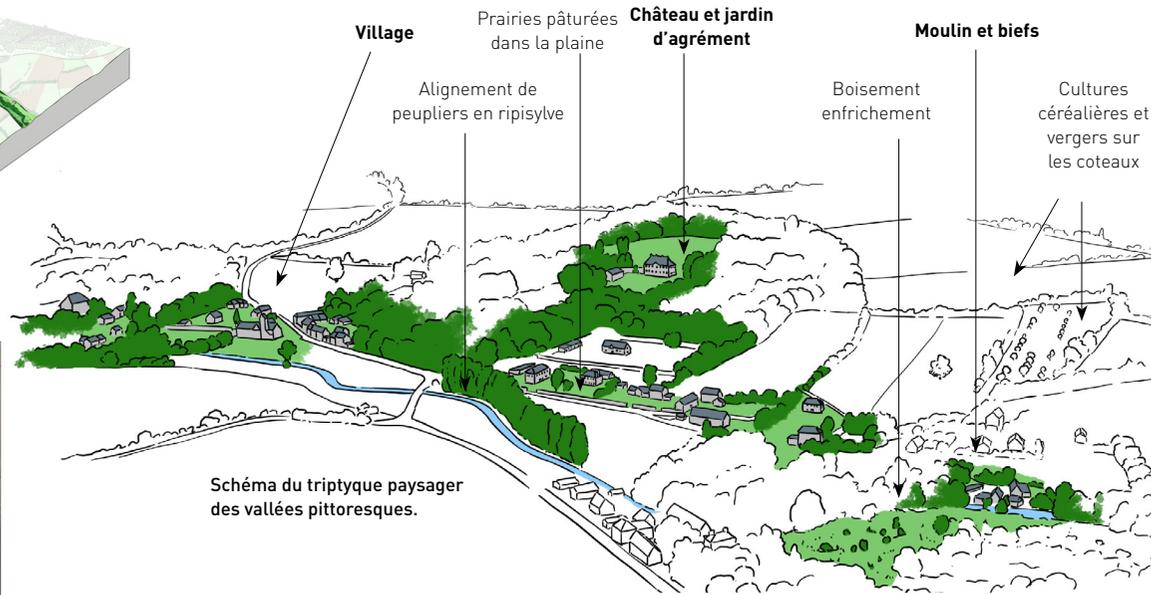
Tour-en-Bessin. Chemin creux, motif paysager structurant, support de découverte des paysages bessinois

« Les demeures sont toutes à la fois semblables entre elles et dissemblables : semblables par leur ambiance, leur statut dans le paysage et la morphologie générale (peu de percements, toits d'ardoise, grands volumes composés en une série de blocs horizontaux) et dissemblables par leurs détails de décoration et d'agencement. »

## LES VALLÉES PITTORESQUES



L'Aure et son alignement de frênes émondés. Trévières 1909.



## DES VALLÉES VERDOYANTES ATTRACTIVES ET PATRIMONIALES

Les vallées pittoresques, l'Aure, la Seulles et la Drôme constituent une des caractéristiques originales des paysages du Bessin. On peut y ajouter, dans une moindre mesure, le Vêret, dont la particularité tient davantage à la constitution du marais rétro-littoral de Cricqueville que dans ses paysages de vallée verdoyante.

Leurs méandres verdoyants pâturés et boisés créent des courbes dans un paysage de lignes, des interruptions dans l'ambiance régulière, récurrente et géométrique de la trame quadrillée du bocage. Le contraste paysager est d'autant plus marquant dans la partie ouest de l'unité, où les prairies pâturées contrastent fortement avec les vastes parcelles céréalières, élément caractéristique de la campagne de Bayeux et de Caen.

Les constructions patrimoniales, châteaux, manoirs et moulins ponctuent les paysages des vallées et racontent leur histoire, celle d'un système agricole et paysager révolu, en cours de reconquête et de reconversion. En effet, chaque vallée présente le schéma paysager récurrent d'un triptyque constitué autour des villages : bourg/château sur les coteaux/moulin dans la plaine.

Les paysages des vallées pittoresques, encaissés par rapport au plateau, constituent des lieux convoités pour leurs paysages intimes, verdoyants, harmonieux et attractifs, des espaces de nature bucolique et patrimoniale à proximité de pôles urbains et connectés par les grands axes de circulation.



Hottot-les-Bagues. Vue surplombante sur la vallée de la Seulles, interruption du plateau bocager, les prairies d'une vallée verdoyantes qui contrastent avec les cultures environnantes.

Moulin privé abandonné inaccessible    Chêne centenaire remarquable    Plantation de frênes récente et entretenue    Ripisylve et biefs enrichis    Route bucolique peu valorisée



Hervieu. Vue immersive au cœur des paysages agricoles de la vallée de la Seulles : entre patrimoine, abandon et renouvellement.

## LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

**Mise en place d'un système paysager centré autour du fonctionnement des moulins**

L'activité liée aux moulins a façonné les paysages des vallées transversales jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle. Les installations hydrauliques pour maîtriser les écoulements et les moulins sont installés dans les fonds de vallées sont au cœur du système paysager. Autour des moulins et des biefs, les paysages sont ouverts, dominés par les cultures céréalières et les prairies qui assurent une source de revenu complémentaire.

## LES VALLÉES PITTORESQUES

La Drôme Ripisylve de peupliers Prairies pâturées



Les plaines alluviales pâturées.

Prairies humides pâturées formant une marquetterie Milieu humide Coteaux calcaires marqués Littoral



Les marais rétro-littoraux.

Château qui surplombe la vallée Quartier résidentiel en périphérie des bourgs de coteaux Éolienne Versants ouverts (culture céréalière), ponctués par les boisements



Les versants de la vallée de l'Aure, cultivés, boisés, habités et équipés d'éoliennes.



Les Fosses du Soucy, commune de Maisons.

## \*Les Fosses du Soucy

La perte de l'Aure et sa résurgence, une particularité locale célèbre, qui participe à fonder les représentations sociales paysagères du Bessin.  
> Voir p.11  
Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

## DES PAYSAGES PICTURAUX AU FIL DE L'EAU

La composition récurrente et patrimoniale des paysages des vallées est à l'origine de leur dimension pittoresque au caractère remarquable :

## - Des rivières de méandres, de milieux humides et de marais

Les quatre rivières ou petits « fleuves » bessinois, forment des courbes arborées qui serpentent dans leurs plaines alluviales. La présence de l'eau est suggérée par les milieux humides et les dessins formés par les boisements. La vallée de l'Aure présente une particularité remarquable : son tracé se perd au niveau de la marche et resurgit en deux endroits, le long de la marche pour former l'Aure inférieure, et à Port-en-Bessin pour se jeter dans la mer.

Parmi les quatre vallées identifiées à l'échelle du Bessin, celle du Vêret se démarque par la présence des marais rétro-littoraux à Cricqueville : des paysages humides pâturés, riches en biodiversité, représentant une parenthèse singulière entre le plateau bocager et le littoral.

## - De larges plaines alluviales équipées et drainées

Dans l'ensemble des vallées pittoresques du Bessin, les plaines sont de largeur régulière, comprise entre 200 et 300 mètres de large et les paysages sont caractérisés par les vastes étendues de prairies et le réseau de biefs et rivières structurant les parcelles. Les rares routes transversales sont situées au niveau des moulins.

## - Des coteaux doux, plantés et habités, offrant des situations de belvédères stratégiques

Leurs versants doux mais marqués, d'une trentaine de mètres de hauteur environ, délimitent les plaines alluviales. Ponctués par des constructions et des équipements plus ou moins prestigieux, les versants sont des repères dans les paysages de l'unité. Les coteaux restent fortement attractifs, tant pour le développement résidentiel que pour les éoliennes.

« Les « vallées ordinaires » proposent des paysages singuliers, car insérés dans des milieux ouverts, et constituent dès lors des paysages attractifs pour lesquels s'expriment des intérêts multiples liés aux confrontations entre les fonctions productives, récréatives et résidentielles. »

Germaine Marie-Anne. Vers l'identification des enjeux liés aux « paysages ordinaires » des petites vallées du nord-ouest de la France : l'exemple de la vallée de la Seulles (Calvados). Bulletin de l'Association de géographes français, 2009-1. Paysages au fil de l'eau.

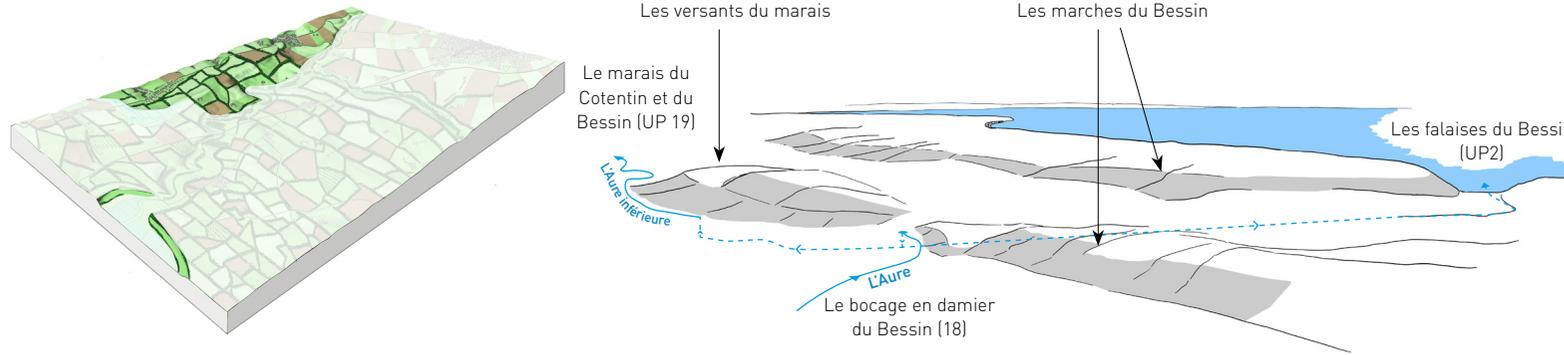


Les nouvelles activités de loisirs des plaines alluviales : l'installation des haras.

« Un système paysager autrefois construit autour du moulin et reposant sur la complémentarité des terroirs. »

Germaine Marie-Anne. Vers l'identification des enjeux liés aux « paysages ordinaires » des petites vallées du nord-ouest de la France : l'exemple de la vallée de la Seulles (Calvados). Bulletin de l'Association de géographes français, 2009-1. Paysages au fil de l'eau.

## LES BALCONS DU BESSIN



La vue surplombante sur le bocage en damier, depuis la marche du Bessin.



La vue panoramique sur les paysages « arrière » du littoral, depuis la marche du Bessin.



La vue sur les versants boisés du marais du Cotentin et du Bessin, depuis la plaine de l'Aure.

## DES PAYSAGES BELVÈDÈRES AUX PORTES DU BESSIN

La densité et l'homogénéité du bocage en damier du Bessin sont telles que les rares lieux offrant des vues lointaines, en hauteur sont remarquables et privilégiés pour observer les paysages.

Deux espaces de ce type structurent le territoire :

- les versants du marais
- les marches du Bessin.

Il s'agit dans les deux cas de limites partagées avec les unités voisines. Ces transitions paysagères participent grandement à la perception qu'on a du bocage en damier, en accompagnant le visiteur pour entrer ou sortir de l'ambiance de campagne bucolique géométrique et prestigieuse du bocage en damier.

**Le Bessin entre mer et bocage**

Le n°122 de Patrimoine Normand met à la une Bayeux et le Bessin. Une partie de la Normandie qui possède un patrimoine riche souvent méconnu.

France Bleu Normandie (Calvados - Orne, Seine-Maritime - Eure),  
France Bleu Cotentin  
> Voir p. XX

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



Source : Couverture du n°122 de Patrimoine Normand.

## LES BALCONS DU BESSIN



Le bocage bessinois s'étend jusqu'au littoral. Les balcons représentent le lien avec la côte, en dessinant la surélévation des falaises du Bessin. Vue drone DREAL.



Les paysages ouverts de la marche du Bessin, dominés par la culture de céréales et ponctués par des constructions patrimoniales en pierre (les tours) qui veillent sur le bocage en damier.



Les cimetières militaires britanniques, caractéristiques des paysages du Bessin, nombreux dans les territoires proches des plages du débarquement.



Source : Ministère de la culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion RMN-P.



Les paysages littoraux vus depuis l'arrière, composés de motifs caractéristiques du bocage en damier du Bessin.

## DES LIGNES DE CRÊTES PONCTUÉES DE REPÈRES CONSTRUITS ET PLANTÉS

La structure paysagère des balcons s'impose dans le grand paysage comme un repère. Les ruptures topographiques, souvent ponctuées de motifs paysagers remarquables constituent des repères dans le paysage : arbres isolés remarquables, haie bocagère majestueuse, entretenue, château d'eau, etc.

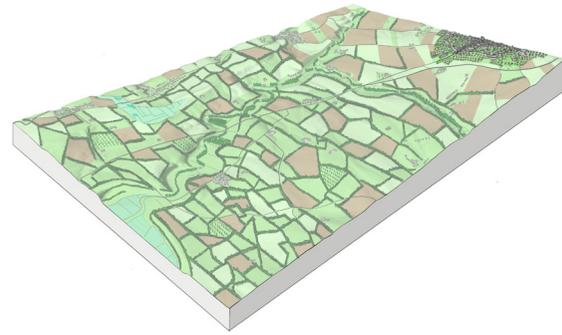
## DES PAYSAGES DE TRANSITIONS OÙ LES MOTIFS PAYSAGERS S'ENTREMÊLENT

A l'échelle de l'unité, les balcons constituent des ruptures de pentes sur lesquelles les transitions paysagères opèrent et les motifs paysagers s'entremêlent. Les paysages présents sur les territoires balcons sont mixtes.

La marche du Bessin est le territoire de transition entre le bocage en damier du Bessin et le littoral.

Les versants boisés du marais, sont les espaces de transition entre le bocage en damier du Bessin et le marais du Cotentin et du Bessin.

## L'AGGLOMÉRATION DE BAYEUX



« La cathédrale émerge à l'est comme une sentinelle posée aux confins de la plaine de Caen .»



Une lisière urbaine tenue sur les franges ouest et nord de la ville, contrastant avec les lisières sud et est qui connaissent un important phénomène d'étalement urbain.

« Nous voilà donc errant par les rues de Bayeux [...] et laisse du moins de longue heures à la rêverie. »

Théophile Gautier - Quand on voyage, 1865

> Voir p.2

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

■ Bâti existant en 1950, en grande partie issu du Moyen-Âge

■ Bâti construit entre 1950 et 2000, les « faubourgs » de l'après-guerre, les lotissements et les ZAE de la fin du 20ème siècle

■ Bâti construit depuis 2000, poursuite de l'étalement : les franges urbaines de lotissements pavillonnaires et les nouvelles ZAE



Un développement radioconcentrique témoin de l'Histoire.

Ancien hameau aujourd'hui phagocyté par la ville

Quartiers de maisons individuelles

Quartiers de grands ensembles

Cathédrale et centre historique patrimonial composé d'hôtels particuliers et ruelles pavées

## UNE VILLE PATRIMONIALE REPÈRE

La ville de Bayeux est autant un repère visuel et culturel, qu'un lieu de passage obligé et un poumon d'activités pour le territoire.

Le patrimoine architectural de la ville s'impose dans le paysage comme un signal. Les flèches de la cathédrale sont un repère et un point d'appel dans l'ensemble du plateau bocager. Ce point d'appel annonce la grande richesse architecturale patrimoniale construite depuis l'époque gallo-romaine, et dont l'héritage le plus important date de l'époque médiévale. Les nombreuses protections (bâtiments inscrits et classés) illustrent la renommée de cette richesse patrimoniale. La célèbre tapisserie inscrite au registre « Mémoire du monde » de l'Unesco est un des témoins de la notoriété et du prestige de la ville de Bayeux qui était le premier évêché de France à l'époque de Guillaume le conquérant.

Ville-carrefour, Bayeux est un point central autour duquel tous les axes de communication convergent. Une ville au cœur des itinéraires quotidiens et touristiques. C'est le passage obligé pour les bessinois et pour les visiteurs.

L'enveloppe urbaine est bien tenue au nord et à l'ouest. Les franges ouest de la ville sont constituées de lotissements de maisons individuelles donnant sur les cultures et forment un front bâti net dans le paysage. Les franges est et sud présentent des paysages hybrides, où l'urbanisation diffuse et tentaculaire le long des axes de communication contraste avec l'image patrimoniale de la ville : ZAE et lotissements, s'échappant de l'enveloppe urbaine (développement en doigts de gants).

## LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

## Architecture d'après-guerre

Bayeux est la première ville de France libérée à la fin de la seconde guerre mondiale. Mais Bayeux est aussi une des seules villes de Normandie ayant échappé aux bombardements et à la destruction massive de son patrimoine.

Aujourd'hui, si l'architecture de la reconstruction est visible dans la plupart des villes du département, elle reste absente de la ville de Bayeux, profitant de son capital patrimonial pour s'ériger en première destination touristique du département, avec les plages du débarquement.

## L'AGGLOMÉRATION DE BAYEUX



Bayeux, quartier de centre-ville patrimonial du Moyen-Âge.



Bayeux, secteur nord. Quartier d'immeubles construits dans les années 1960, accompagné de la palette végétale de l'époque.



Bayeux, secteur est. Quartier de maisons individuelles construites dans les années 1980.



Saint-Victor-le-Grand. Hameau historique phagocyté par l'urbanisation commerciale des années 2000.

Cathédrale

L'Aure

Espace public piéton aménagé  
sur les berges de l'AurePoche de stationnement aménagée  
permettant de un centre ville piéton

Hôtels particuliers du 17e réhabilités

« Citation 1908  
La vallée est bien  
dessinée et creusée ...  
forment un joli décor »

L'Aure, élément paysager  
patrimonial, contribue à l'image  
bucolique des paysages bessinois,  
avant tout comme aménité de  
Bayeux, tant urbaine que  
rurale.  
> Voir p.8

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

### DES PAYSAGES URBAINS DIVERSIFIÉS DEPUIS LES BERGES DE L'AURE, JUSQU'AUX FRANGES EXTÉRIEURES DE LA VILLE

Le centre historique patrimonial entouré de ses couronnes urbaines successives et hétéroclites

Autour de la célèbre cathédrale romane et gothique construite en 1077, les ruelles étroites et pavées du centre-ville historique, permettent d'admirer les nombreux et élégants hôtels particuliers, maisons à pans de bois et manoirs à tours, datant du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles.

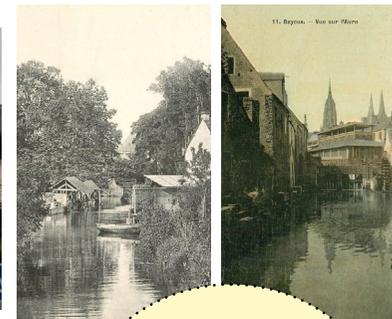
Autour du centre patrimonial, le paysage urbain, plus banal correspond à de grandes avenues plantées bordées d'immeubles et des ensembles résidentiels denses.

De façon radioconcentrique, les quartiers plus périphériques, principalement constitués de lotissements de maisons individuelles et de zones d'activités économiques, forment des paysages périurbains banalisés, contrastant avec le prestige et la qualité patrimoniale de centre. Certains clochers ou autres constructions ponctuent les paysages périurbains récents et créent des repères importants dans les paysages.

### L'Aure, fil conducteur des paysages urbains

La rivière traverse l'agglomération de Bayeux, en s'écoulant depuis le sud vers le nord et structurant des séquences paysagères diversifiées, plus ou moins aménagées et qualitatives.

Le projet porté par la collectivité a permis la reconquête des berges et la valorisation des paysages de l'eau au sein d'un ensemble urbain dense et diversifié, depuis le golf au sud de l'agglomération et les prairies au nord. La rivière à l'origine des premières installations constitue aujourd'hui encore un élément clé des paysages urbains et périurbains.



### L'Aure à Bayeux

« [...] la ville est fière de son pedigree architectural, culturel et touristique. À cela s'ajoutent sans cesse de nouveaux atouts : aménagements des bords de l'Aure, [...] »

Bayeux Escapades - Petit Futé (2021-2022)

> Voir p.9

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

« Le premier périphérique construit en France fut celui de Bayeux en 1944. À la suite du débarquement de juin, l'armée britannique cherchait à contourner rapidement le centre ville et bâtit une rocade, le « By-Pass », en trois semaines. Cet équipement est aujourd'hui communément appelé le « bi-pass » par les habitants de la ville et de ses environs. »



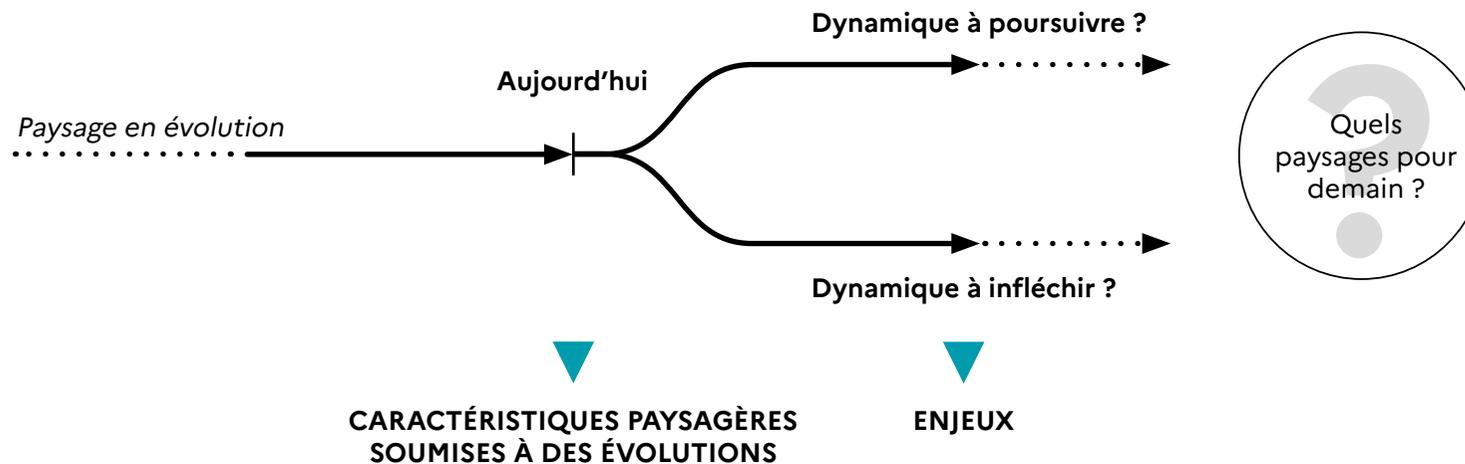
**D**

## ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

## LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :  
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »
- Qualification des paysages :  
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »
- Enjeux paysagers :  
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



## MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

**Série 2 : Les dynamiques.** L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 2 Ateliers des Paysages : A17, A18). Un total de 24 personnes a participé à la qualification de l'unité paysagère.

**Série 3 : Les enjeux.** L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 2 Ateliers des Paysages : A27, A28. Un total de 23 personnes a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagères.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers «Évolutions». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers «Enjeux». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »

## LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'**anticiper leurs futures évolutions**, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

L'analyse des dynamiques paysagères, sur des pas de temps variés de 1950 à aujourd'hui, et particulièrement sur les vingt dernières années, met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2023 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série «Évolutions des paysages».

## ENJEUX PAYSAGERS

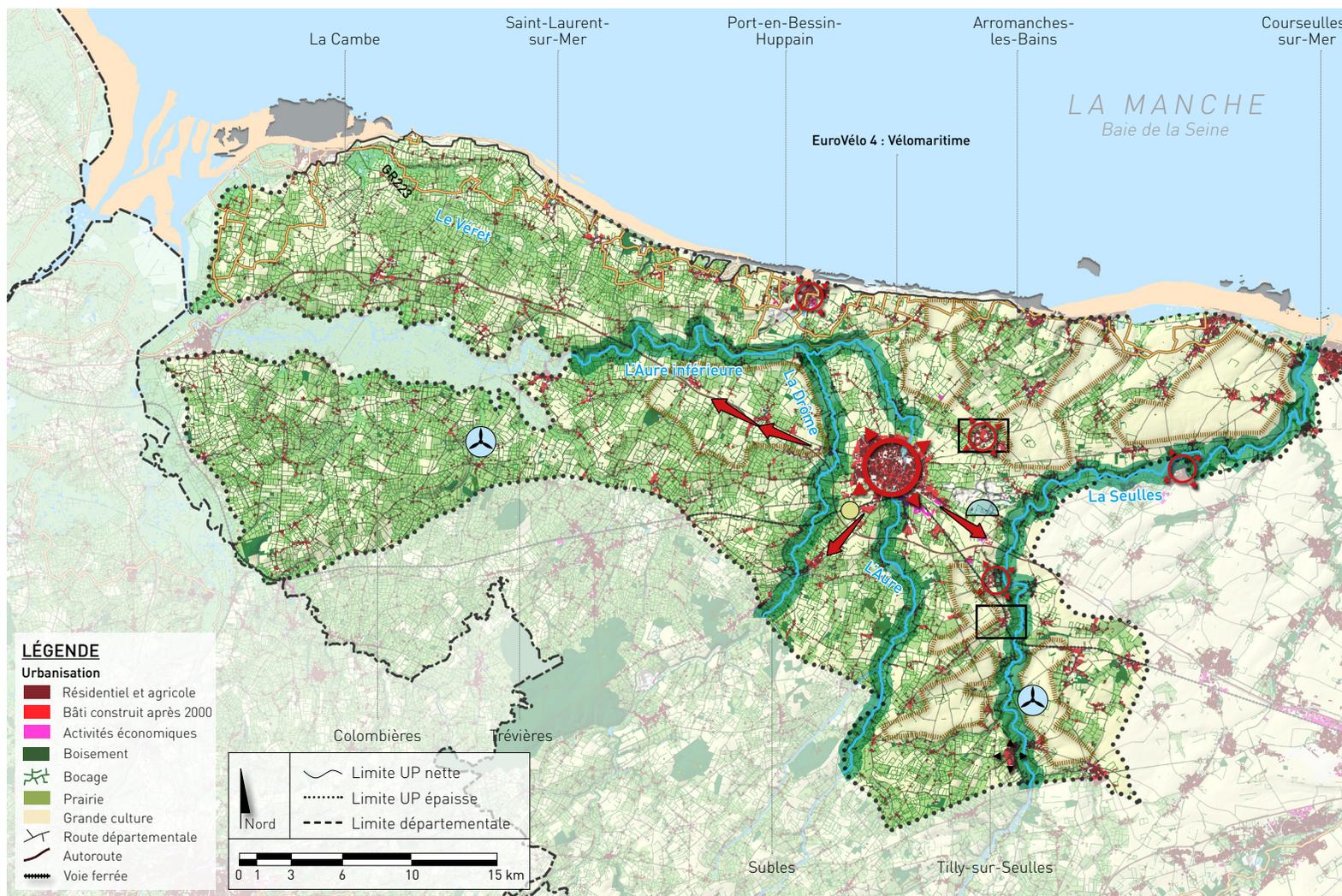
◀ Pour formuler et spatialiser les enjeux paysagers, l'Atlas s'est appuyé sur la définition du terme «enjeu».

L'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

En conclusion, pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire pour aider la décision** concernant le cadre de vie, les enjeux ne doivent pas faire apparaître d'ambition ou de volonté d'aménagement, choix qui appartient aux collectivités locales concernées.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de concevoir une stratégie globale et transversale, composée d'objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.



### Urbanisation / équipements :

- Développement de l'urbanisation existante, étalement urbain plus marqué à l'est du territoire,
- Développement urbain de la ville de Bayeux : formation d'une frange résidentielle nette au nord, développement diffus au sud, entre activités économiques et tissu résidentiel (lotissements pavillonnaires), le long des D6, D613, D572,
- Même développement des bourgs de plus petite taille, entre étalement résidentiel et économique,
- Développement plus faible mais présent à l'ouest,
- Préservation des fermes-manoirs, souvent augmentées de bâtiments agricoles récents, plus ou moins bien intégrés,
- Diminution générale de la qualité architecturale, détachée des caractéristiques locales.
- Présence de deux parcs éoliens (proches de Colombières et de Tilly-sur-Seulles) mais ces parcs sont déjà raccordés et ne font pas l'objet de projets d'agrandissement.

### Agricole et environnementale :

- Ouverture des paysages à l'est de l'unité : progression de l'agriculture de grande production depuis la plaine de Caen, diminution du linéaire de haies et disparition des vergers de haute tige
- Épaississement des ripisylves autour des principaux cours d'eau.

### INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

#### Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

- « L'intensification agricole a introduit la culture du maïs-fourrage en place d'une partie minoritaire des prairies permanentes ».
- « Si la grande taille des parcelles n'a pas nécessité de remembrement [...], celles-ci ont souvent perdu une partie de leurs arbres, ou bien sont devenues opaques faute d'émondage ».
- « Le labour conquérant, aussi bien pour les productions de vente que pour les ressources fourragères, tend à envahir les îlots bocagers, à y remplacer la prairie et à faire araser des haies ».

### URBANISATION

#### Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Étalement urbain
- Extension urbaine linéaire

#### Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Aménagement et valorisation des espaces publics (PVD)
- Densification du bâti (ZAC, réhabilitation du bâti,...)

### AGRICULTURE

#### Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Suppression des haies, ouverture des paysages et disparition des vergers de haute tige

### ÉNERGIE

#### Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Parcs éoliens
- Méthaniseurs

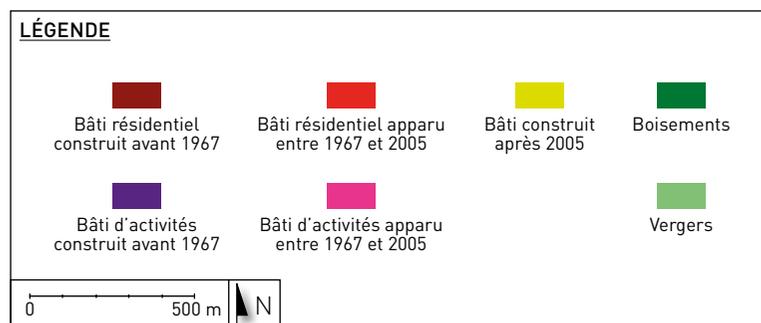
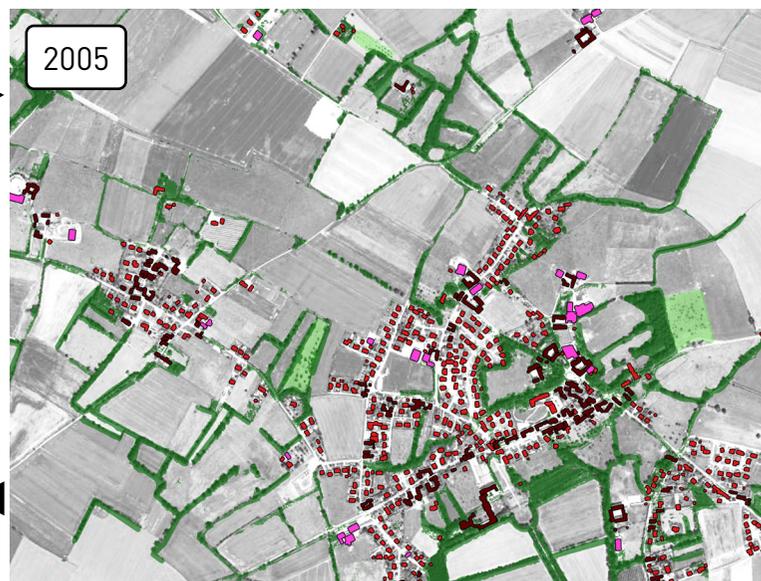
### ÉQUIPEMENTS

- Valorisation des voies vertes/GR

### BOISEMENTS

#### Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Épaississement des ripisylves et enrichissement des versants (lacs et rivières)
- Cadrage des reconstructions (pages suivantes)



Le bocage en damier du Bessin est un paysage emblématique du Calvados, reconnu pour ces haies nobles, l'équilibre entre grandes cultures et prairies et ses hameaux patrimoniaux. La pression urbaine issue de Bayeux et agricole issue de la plaine de Caen se font ressentir.

### Évolutions de l'urbanisation

**1965** : Le bâti est composé de hameaux agricoles groupés, la plupart à proximité du bourg, intégrés à la structure bocagère et reliés aux vergers.

**2005** : Fort développement urbain, mêlant bâti résidentiel aux exploitations agricoles, sous forme de maisons individuelles pour la plupart en lotissements. Les hameaux proches font partie intégrante de l'enveloppe du bourg, phagocytés par son développement. Aussi, apparition de nombreux bâtiments d'exploitation.

**2020** : Bien que ralenti, le développement se poursuit, avec la création de nouveaux lotissements, bâtiments agricoles et maisons individuelles. Cependant, le développement est principalement resté dans l'enveloppe du bourg.

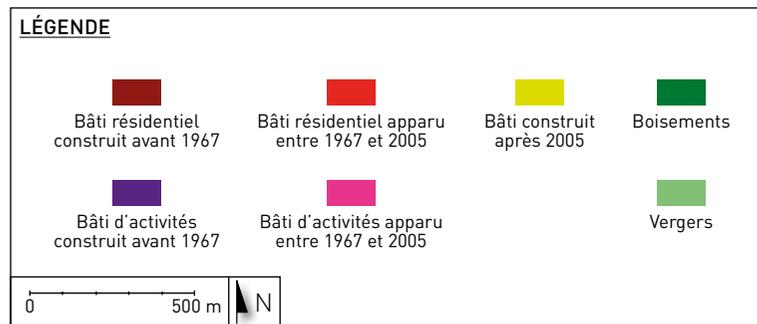
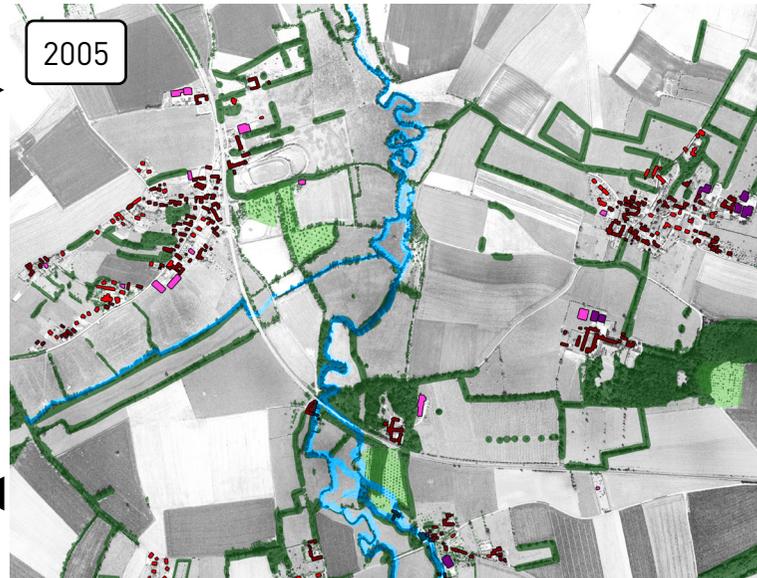
### Évolutions de l'agriculture et des boisements

**1965** : Paysage composé de prairies et de vergers, structurés par un bocage dense et resserré, les grandes cultures sont minoritaires.

**2005** : Comme indiqué dans l'inventaire de 2001, les grandes cultures ont pris la place de nombreux vergers, quasiment disparus. Bien qu'encore présent, le bocage s'est délité, ouvrant le paysage sur de vastes horizons.

**2020** : La dynamique agricole s'est maintenue : les grandes cultures occupent les terres, les vergers relictuels perdurent sous forme de cultures vivrières et les haies restantes ont tendance à s'épaissir, comme déjà observé avant 2001.

>> Le secteur de Sommervieu traduit les dynamiques de la partie est du Bessin, par le changement des pratiques agricoles et l'ouverture des paysages. Le caractère rural du paysage tend par endroits vers le périurbain, notamment à proximité de Bayeux, par l'étalement des maisons individuelles à l'architecture véhiculaire.



Le bourg de Condé-sur-Seulles se situe dans la vallée de la Seulles, à proximité de Bayeux et de Caen. La proximité des villes et l'exploitation intensive de la plaine de Caen ont fortement influencé le paysage de ce secteur.

### Évolutions de l'urbanisation

**1965** : Les bourgs sont groupés. Quelques hameaux et châteaux ou fermes-manoirs sont isolés et associés à un boisement.

**2005** : Les bourgs se sont développés modestement, restant relativement dans leurs enveloppes bâties. En revanche, apparition de nombreux bâtiments d'exploitation.

**2020** : La tendance de construction regroupée se confirme : le nouveau bâti résidentiel densifie les bourgs en restant de manière générale dans leurs enveloppes bâties. Quelques bâtiments agricoles ont rejoint les bâtiments résidentiels.

### Évolutions de l'agriculture et des boisements

**1965** : La structure bocagère est présente mais aérée, discontinue, moins dense qu'à l'ouest de l'unité. Les paysages sont façonnés par une polyculture équilibrée mêlant élevage, arboriculture et cultures de grande production.

**2005** : Les paysages sont plus ouverts, le linéaire de haies bocagères a diminué notamment à cause de la graphiose de l'orme (partie littorale) mais quelques petits bosquets apparaissent ou se sont épaissis. Les parcelles se sont agrandies suite à un remembrement massif et sont principalement occupées par les prairies et les grandes cultures, les vergers ont fortement diminué.

**2020** : La diminution des vergers s'est arrêtée, seuls trois parcelles subsistent encore. L'occupation du sol s'est encore simplifiée avec des regroupements ponctuels de parcelles : la surface de grandes cultures a augmenté aux dépens des prairies, qui subsistent surtout en fond de vallée.

>> Les caractéristiques paysagères ont évolué par la modification des pratiques agricoles et le déséquilibre de la polyculture. Les paysages du plateau sont plus ouverts et banalisés par les grandes cultures, mais les paysages de la vallée de la Seulles sont relativement préservés, par le maintien des prairies, le faible étalement des bourgs et le maintien des silhouettes villageoises visibles en haut des coteaux.

# PAYSAGES EN ÉVOLUTION, PAYSAGES EN DÉBATS

Les citations suivantes relatent certains échanges tenus lors des ateliers et des comités techniques. Il ne s'agit pas d'une restitution exacte, mais d'une **mise en scène de propos choisis**, dont les sujets restent parfaitement fidèles aux discussions des ateliers. De plus, les sujets traités ne sont pas exhaustifs, une sélection a été effectuée en interne. D'autre part, les noms cités dans les verbatims issus des ateliers sont totalement fictifs.

## RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 3

Ces échanges illustrent différents points de vue et représentations sociales pouvant exister à propos d'une évolution paysagère. Aucun des avis n'est erroné, mais les opinions peuvent diverger sur les attentes en matière de paysage, révélant la diversité des points de vue qui peuvent façonner les paysages.

Pour moi, le Bessin c'est avant tout le bocage. Bien rectiligne, en « damier », et les prairies. Aujourd'hui il y a des secteurs qui changent, c'est vrai, mais pour moi c'est plus le Bessin si on ne retrouve pas notre bocage et nos prairies. C'est-à-dire que le Bessin commence ici, un peu avant Bayeux quand on vient de Caen, et va jusqu'à la limite départementale.

Alors je suis désolé mais je ne suis pas d'accord ! Moi j'habite justement dans la partie située entre Bayeux et Caen, après la Seullès, qui est pour moi la vraie limite du Bessin. En effet notre paysage a bien changé depuis une cinquantaine d'années : les prairies se sont ouvertes ou ont été changées en cultures et le bocage existe encore, bien qu'il faille viser loin pour le voir. Mais pourtant je reste bien bessinois moi ! J'ai cette culture, toute mon enfance je l'ai passée dans le Bessin et je considère que j'y suis encore !

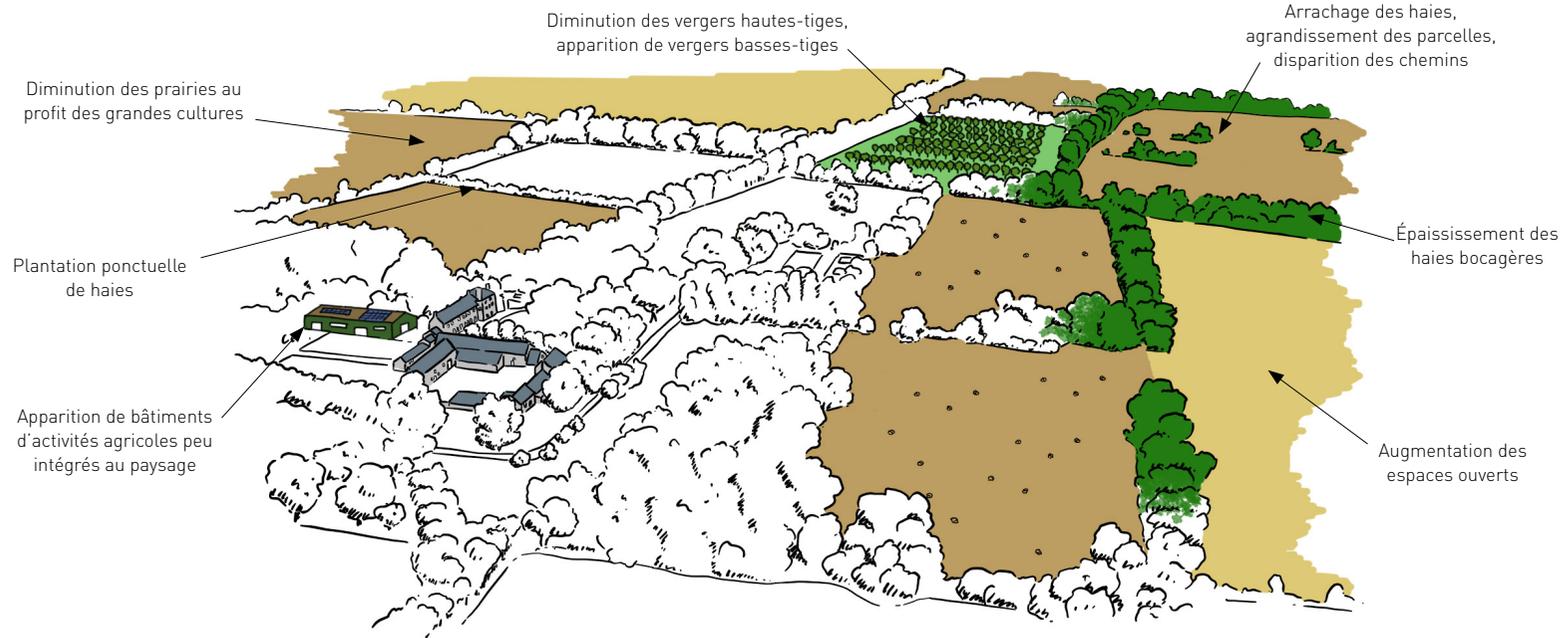
En effet le paysage a changé, on ne peut que le constater. On a l'impression que la plaine de Caen s'étale et gagne du terrain sur le Bessin, se réduit peu à peu. Mais alors cela pose beaucoup de questions :

Si le paysage change complètement, le Bessin disparaîtra-t-il ? C'est-à-dire est-ce que les motifs du paysage définissent l'endroit où l'on habite ?

Le Bessin peut-il se transformer en plaine de Caen ?

Et en matière d'aménagement, doit-on prendre des mesures comme dans la plaine de Caen ou comme dans le Bessin ?





### Sur toute l'unité :

- Poursuite des phénomènes de 2001 :
  - Augmentation de l'activité de grande production (pas seulement maïs fourrage mais aussi soja, colza, et autres protéés/léagineux),
  - Diminution de la surface de vergers et changement de pratique arboricole : les vergers ne sont plus attenants aux exploitations mais éloignés et sont dorénavant destinés au grand commerce.
- Différences d'évolution des paysages de l'unité :
  - Entre l'ouest « préservé » et l'est « convoité », liée à la proximité de Caen.
  - Entre le nord (territoire proche du littoral qui connaît une dynamique spécifique liée aux actions identifiées dans le plan de paysage des Plages du Débarquement), et le sud. De plus, un report des activités littorales en lien avec l'élévation du niveau marin est à prévoir sur la portion nord de l'unité.

### À l'est :

- Augmentation des **espaces ouverts**,
- **Déséquilibre** de la polyculture, diminution des prairies au profit des grandes cultures, diminution des vergers hautes-tiges, apparition de vergers basses-tiges,
- **Arrachage des haies**, agrandissement des parcelles, disparition des chemins,
- Dynamique récente et ponctuelle de **plantation de haies**,
- **Épaississement des haies** et **simplification** de la palette végétale > changement de faciès, plus opaque, sentiment accru de paysage « forestier »,
- **Développement des bourgs, étalement**, perte des caractéristiques **urbanistiques et architecturales**,
- **Préservation** des éléments patrimoniaux comme les fermes-manoirs, mais contraste avec les nouvelles constructions à l'architecture véhiculaire,
- Apparition de nombreux **bâtiments d'activités agricoles** à l'est et au sud de l'unité,
- Apparition des **éoliennes** et autres dispositifs de production d'énergie « verte »,

### À l'ouest :

- **Préservation de l'élevage** et de la polyculture du damier à dominante de prairies,
- Densité du **linéaire de haies préservée** mais mutation de la qualité des haies,
- Développement de l'**urbanisation moins marqué** qu'à l'ouest mais existant, principalement les bourgs situés à proximité de la N13,
- Apparition de nombreux **bâtiments d'activités agricoles** dans les exploitations, en contraste avec les bâtiments caractéristiques du Bessin.



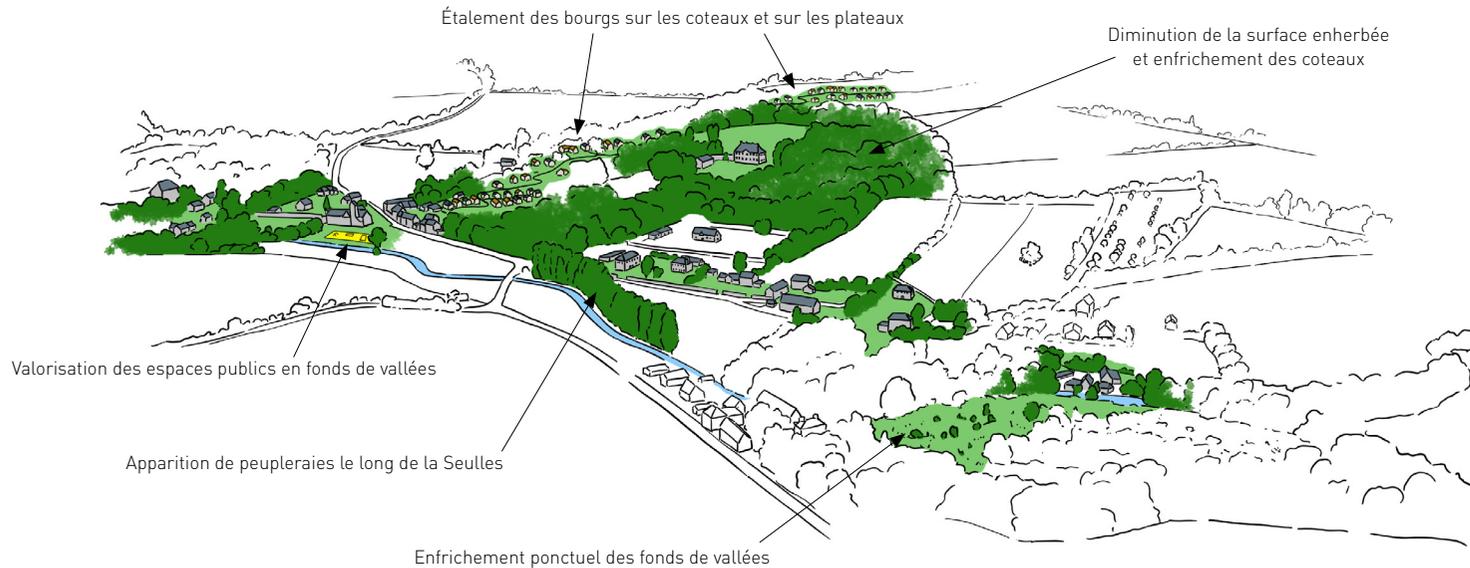
À proximité de Bayeux et de la plaine de Caen, les bourgs se développent en s'éloignant des caractéristiques urbanistiques et architecturales locales. Les paysages produits adoptent un caractère périurbain banalisé, parfois au détriment des vues emblématiques sur les éléments patrimoniaux, comme ici à Creully-sur-Seulles (disparition du clocher derrière les constructions récentes).



Si la trame bocagère a été mieux préservée qu'à l'est, les paysages de l'ouest de l'unité ont poursuivi leur évolution depuis une vingtaine d'années vers un modèle de polyculture dans lequel les céréales tiennent une place importante. L'équilibre entre prairies et cultures est renversé au profit des grandes cultures, particulièrement la maïsiculture, comme l'indique ci-contre le secteur de Lison / Isigny-sur-mer (secteur à cheval sur la limite du PNR).

## ENJEUX DU PLATEAU BOCAGER

<b>La trame bocagère et son adaptation au changement climatique</b>	Les haies bocagères sont porteuses de qualité environnementale, génératrices de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Sur le plateau bocager, les essences des haies et leur mode de gestion, moins régulier, ont évolué. Particulièrement à l'est, le délitement du maillage bocager et le retournement des prairies en terres labourables modifient la lisibilité des caractéristiques paysagères locales. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage disparu ou bien laisser les caractéristiques paysagères de la plaine de Caen remplacer celles du Bessin ? Les collectivités doivent-elles encourager les agriculteurs à entretenir les haies pour leur fournir un revenu complémentaire ? La production de bois permettrait-elle d'alimenter les chaufferies bois à proximité (agglomération de Bayeux, de Caen) ? Après la disparition de l'orme, faut-il anticiper les effets du changement climatique en élargissant le choix des arbres et arbustes pour planter de nouvelles haies ?
<b>Les prairies du damier bessinois</b>	Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, et des caractéristiques paysagères locales. Elles sont aussi un piège à carbone très efficace dans le contexte de réchauffement climatique. Partie intégrante du damier du Bessin, les prairies revêtent également un caractère fortement patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ? L'image du damier du Bessin, semblant immuable, peut-elle évoluer pour laisser la place à une nouvelle image, dessinée par les cultures de grande production ?
<b>Les pré-vergers de haute-tige</b>	Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour maintenir ce motif paysager si chargé d'histoire ? Le tourisme présent sur ce territoire semble dynamiser la vente directe des productions traditionnelles. Est-ce une porteuse à diffuser ?
<b>Les zones humides du plateau bocager</b>	Irrigué par plusieurs cours d'eau importants, le Bessin est tissé par leurs nombreux affluents qui sillonnent le plateau bocager, générant une grande surface de zones humides. Elles représentent des réservoirs d'eau naturels très importants dans le contexte de réchauffement climatique. Relativement préservées, elles représentent un enjeu important pour le maintien des prairies bocagères et des cultures. Souhaite-t-on les préserver ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ? Comment stimuler la remise en état des zones humides dégradées ou disparues, comme outil d'un modèle agricole plus résilient ?
<b>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</b>	Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement dans la partie est de l'unité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques de l'implantation urbaine doivent-elles s'adapter à la demande sociale actuelle ?
<b>Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des bourgs et des hameaux</b>	À l'image des flèches de la cathédrale de Bayeux, les bourgs, hameaux et fermes-manoirs bessinois sont des éléments patrimoniaux remarquables pour la plupart, qu'une meilleure visibilité permettrait de valoriser. Dès lors, doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les « mettre sous cloche » pour les pérenniser ? Quelle place leur attribuer dans la valorisation des paysages ?
<b>Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles</b>	Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de l'architecture du Bessin ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?
<b>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</b>	Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques, de chaufferies bois ou de méthaniseurs à injection proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. Sur le plateau bocager du Bessin, les éoliennes, encore en faible quantité, représentent aujourd'hui des repères paysagers. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère du Bessin ? Peut-on éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens ?
<b>Les mobilités douces</b>	Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes (vélo maritime) et de voies vertes, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?



Les paysages des vallées pittoresques du Bessin sont très convoités, pour le cadre de vie de qualité qu'elles offrent, la diversité de situations en balcon depuis les coteaux, les fonds de vallées verdoyants et la multitude d'éléments patrimoniaux qui les jalonnent. La progression des boisements, bien que facteur de fermeture des paysages, renforce le sentiment d'intimité et l'intégration des constructions.

Mais les vallées pittoresques sont également les territoires préservés par les projets de mise en valeur. C'est le cas de l'Aure, la Drôme et la Seulles, qui présentent des paysages aux caractéristiques locales affirmées, encore bien lisibles, malgré une augmentation notable des constructions. Le seul secteur dont les paysages contrastent avec le reste des vallées est celui de Creully-sur-Seulles.

- Préservation de la **trame bocagère** et des **prairies** en fond de vallées,
- Préservation des **bourgs**, de leurs **silhouettes**, des **éléments patrimoniaux** (châteaux, moulins, etc.) et de la **qualité architecturale**,
- Développement modeste des bourgs, principalement en remontant sur les plateaux,
- Développement spécifique de **Creully-sur-Seulles** : **banalisation** des paysages, progression du **caractère périurbain**, disparition de **vues remarquables** sur la silhouette et les éléments patrimoniaux,
- Aménagement et **valorisation des fonds de vallées** à proximité des bourgs (espaces de jeux, de sensibilisation, etc.),
- **Nouvelles plantations de vergers** sur les coteaux des vallées
- Apparition de **peupleraies** le long de la Seulles et développement de peupliers dans les haies bocagères, **diminution de la diversité** de la palette végétale locale,
- Enrichissement des coteaux : **diminution de la surface enherbée** au profit de boisements spontanés, **fermeture des paysages** et des vues sur les vallées depuis les coteaux et les plateaux.

Apparition des éoliennes (entre 2000 et 2022)

Développement des boisements sur les coteaux

Grande parcelle céréalière ouverte



Les paysages de la vallée de la Seulles se transforment : on perçoit la vallée en suivant la canopée des boisements depuis les espaces ouverts des plateaux. Commune de Lingèvres.

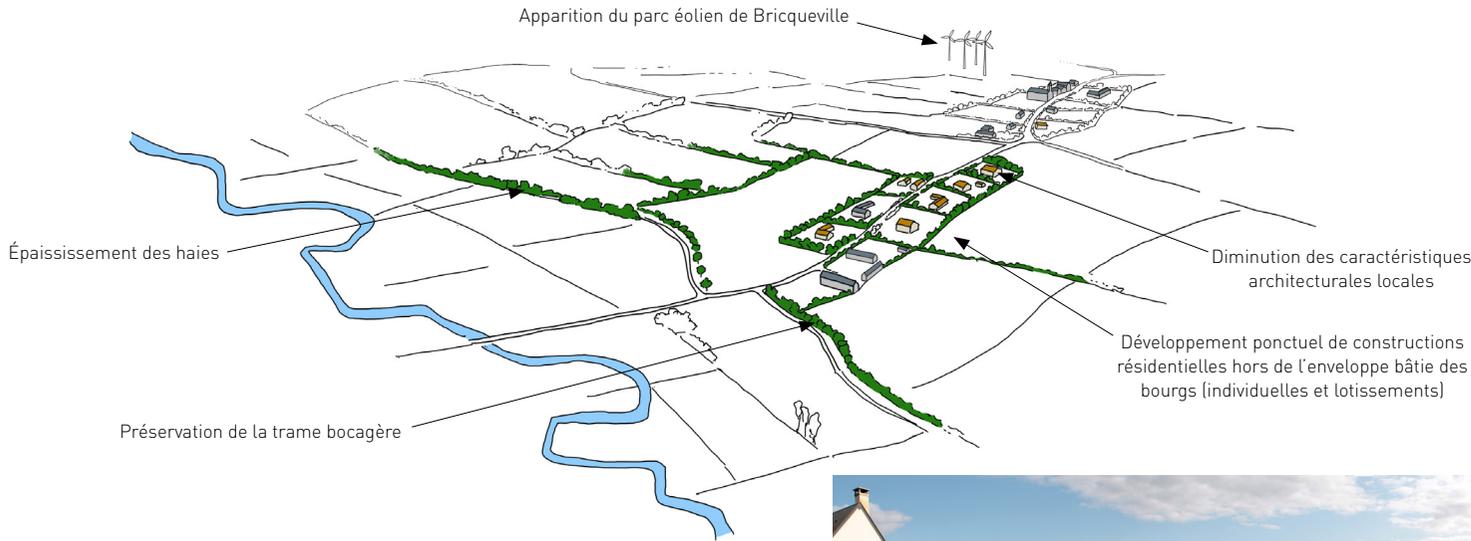


Aménagement des espaces attenants à la Seulles en espace de loisirs. Tilly-sur-Seulles.

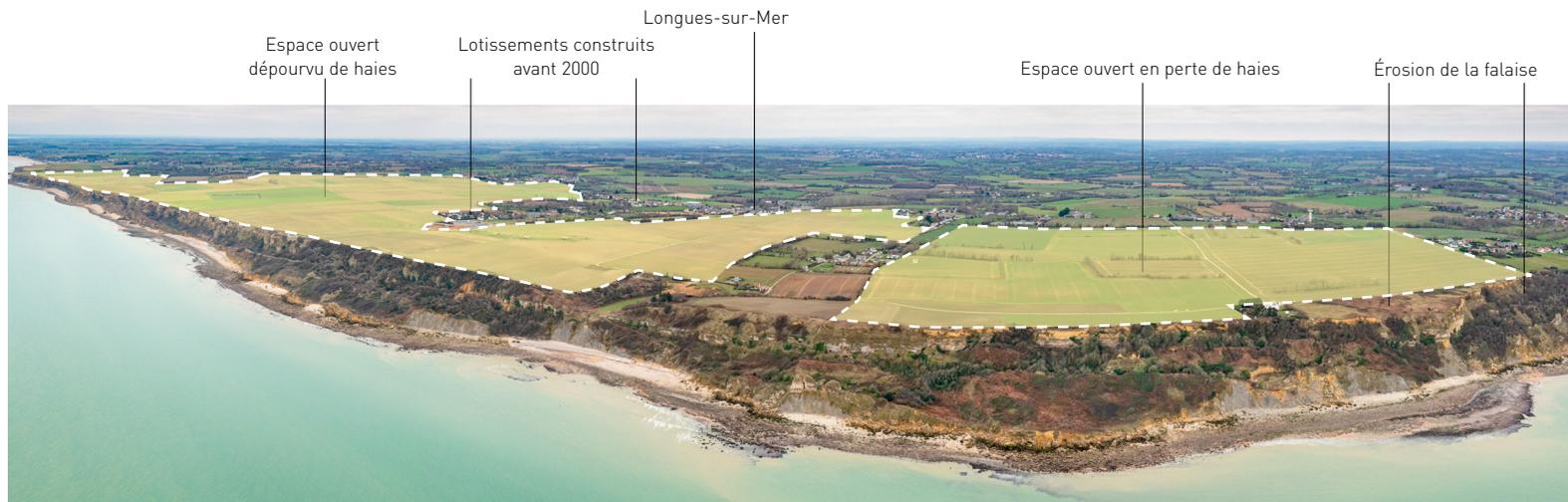


Aménagement des espaces attenants à la Seulles en espace de loisirs. Tilly-sur-Seulles.

<p><b>Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des bourgs et des hameaux</b></p>	<p>Les bourgs et hameaux des vallées pittoresques du Bessin disposent d'éléments patrimoniaux de qualité, préservés par les projets de mise en valeur des vallées, comme l'Aure ou la Seullès. Le système « bourg-château-moulin », les fermes-manoirs, les moulins, chapelles, lavoirs, etc. . La politique de valorisation des vallées pittoresques a-t-elle porté ses fruits ? Souhaite-t-on la poursuivre ou faut-il la réorienter ? Le système « bourg-château-moulin » est-il un support pertinent de projet d'aménagement dans le contexte actuel de fort développement urbain ?</p>
<p><b>Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles</b></p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à banaliser la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de l'architecture si spécifique du Bessin ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p><b>Les prairies et les zones humides des fonds de vallées</b></p>	<p>Les prairies et les zones humides constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont diminuées par l'enfrichement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficace et les zones humides représentent des réservoirs d'eau naturels très importants dans le contexte de réchauffement climatique. Tapissant les fonds de vallées pittoresques du Bessin, les prairies revêtent un caractère patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Comment stimuler la remise en état des zones humides dégradées ou disparues, comme outil d'un modèle agricole plus résilient ?</p>
<p><b>L'accès aux espaces naturels et la sensibilisation du public</b></p>	<p>Les vallées pittoresques du Bessin offrent des milieux abritant la faune et de la flore locale, notamment reconnus au titre des habitats naturels. Les ripisylves et leurs abords constituent une trame écologique qui structure les paysages. L'épaississement des boisements rivulaires participe à créer le caractère naturel des paysages recherché par les visiteurs.</p> <p>D'autre part, les cours d'eau sont des lieux attractifs, moteurs d'aménités et d'activités de loisirs, et des outils permettant la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux. Souhaite-t-on valoriser le patrimoine naturel du Bessin en rendant les milieux naturels plus accessibles ? Ce patrimoine naturel peut-il constituer un moteur d'attractivité et de développement du territoire ?</p>
<p><b>L'ouverture visuelle des coteaux sur les paysages des vallées</b></p>	<p>La valeur paysagère des vallées pittoresques du Bessin est en partie due aux ouvertures visuelles sur le grand paysage qu'offrent les coteaux cultivés et les « balcons du Bessin ». Face au développement de la végétation, spontanée ou anthropique, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Les ouvertures visuelles doivent-elles faire l'objet de projets de valorisation spécifique ? Peuvent-elles constituer des éléments structurants pour guider de futures mesures de gestion des milieux naturels, orienter de futurs projets d'urbanisation ou influencer le futur tracé d'itinéraires de mobilités douces ?</p>
<p><b>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</b></p>	<p>Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques, de chaufferies bois ou de méthaniseurs à injection proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages.</p> <p>Dans le Bessin, les éoliennes, encore en faible quantité, représentent aujourd'hui des repères paysagers. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère des hauteurs du Virois, constituant l'horizon de nombreux paysages des territoires voisins ? Peut-on éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens ?</p>
<p><b>Les mobilités douces</b></p>	<p>Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique, demande à envisager les mobilités différemment. La situation congestionnée des routes aux abords de Bayeux, en partie due à la disparition des chemins agricoles, le montre également. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?</p>



Lotissement de maisons individuelles récent banalisant le paysage. Commune de La Cambe.



La partie haute des balcons, à proximité des falaises (UP2), est soumise à différentes dynamiques d'évolution : érosion du trait de côte et effondrements ponctuels des parties marneuses de la falaise, changement de pratiques agricoles tournées vers la grande production, diminution du linéaire de haies et ouverture des paysages. La photo montre également le développement étalé du bourg de Longues-sur-Mer, en lotissements construits hors de l'enveloppe bâtie. Vue drone DREAL.

Les balcons du Bessin, particularité du plateau bocager, sont soumis à des dynamiques paysagères similaires, concernant essentiellement les composantes de l'agriculture, des boisements et de l'urbanisation. On constate le même phénomène d'évolution plus important à l'est qu'à l'ouest en ce qui concerne les balcons du nord de l'unité.

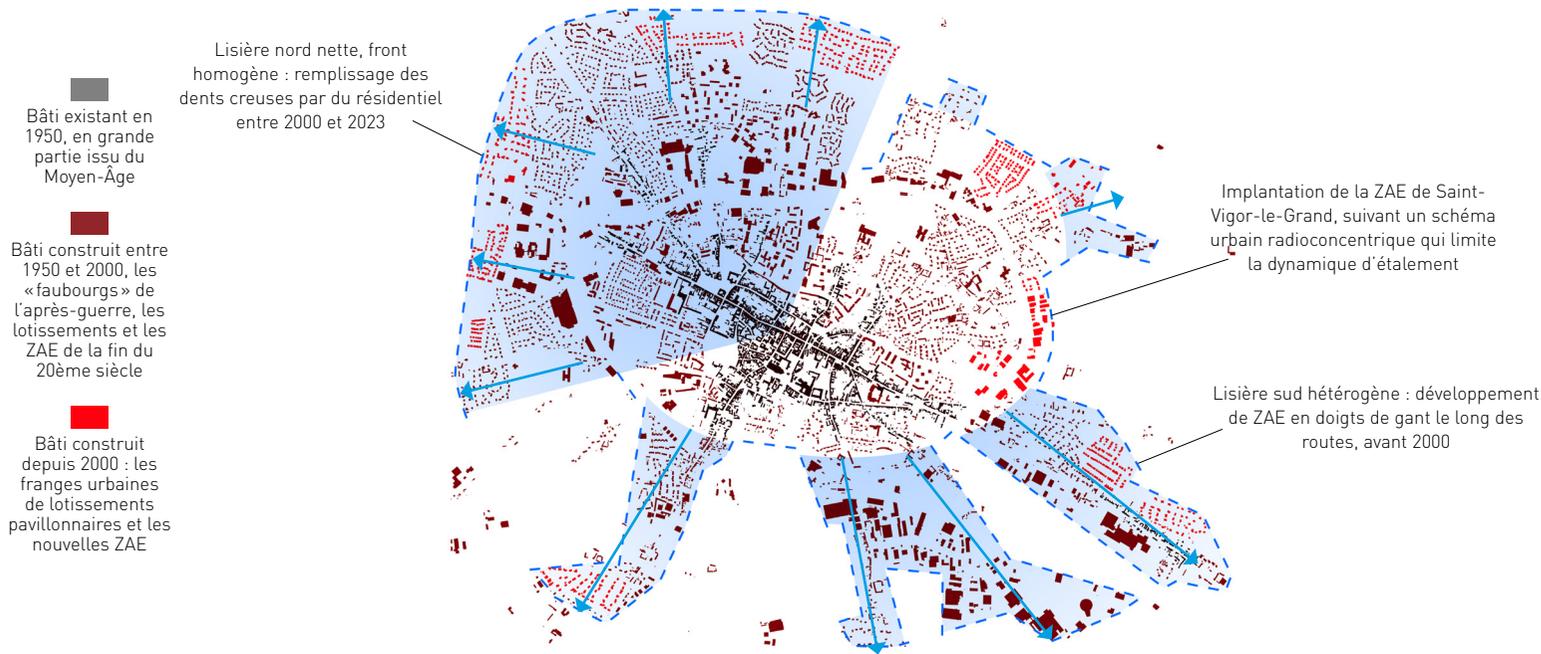
### Les balcons nord :

- Préservation des nombreux **éléments patrimoniaux** (tours, châteaux, églises, etc.)
- **Érosion des falaises**, recul de la limite du plateau et augmentation du risque d'effondrement des premières parcelles agricoles,
- Diminution de la **surface enherbée** au profit des **grandes cultures** (particulièrement dans le secteur d'Arromanches),
- Diminution du **linéaire de haies**,
- Développement des bourgs du littoral vers l'intérieur du territoire, **extensions résidentielles pavillonnaires** à l'« arrière » des bourgs,
- Développement de la **zone d'activités économiques** en périphérie de Port-en-Bessin-Huppain,
- Apparition de nombreux **bâtiments d'activité agricoles** autour des exploitations,
- Projets liés aux Plages du Débarquement cf plan de paysage pour les actions - report des activités à l'arrière du littoral / équilibre.

### Les balcons sud (coteaux de la vallée de l'Aure) :

- Préservation de la **trame bocagère**,
- **Épaississement des haies**, renforçant la perception de coteaux boisés,
- **Régression de la dynamique d'extension résidentielle** depuis 2005 mais poursuite du développement en marge des enveloppes bâties et dans les dents creuses,
- Diminution des **caractéristiques architecturales locales** au profit d'une architecture véhiculaire, notamment en ce qui concerne la spécificité des constructions en terre,
- Apparition du **parc éolien de Bricqueville**.

<p><b>Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des bourgs et des hameaux</b></p>	<p>Les balcons du Bessin disposent d'éléments patrimoniaux bâtis de qualité, comme les tours et les châteaux situés sur la limite des balcons et offrant des points de vue remarquables sur le Bessin, territoire bocager peu élevé et peu ouvert. Leur situation dans le Bessin est privilégiée pour la lecture de ses paysages mais peu d'éléments sont valorisés pour leurs points de vue. Les éléments patrimoniaux sont-ils des supports pertinents de projets d'aménagement ? Souhaite-t-on poursuivre la transmission de la mémoire locale ou préfère-t-on tourner les pages de l'Histoire ? Comment associer la valorisation des éléments bâtis patrimoniaux et des points de vue ?</p>
<p><b>L'ouverture visuelle des balcons sur les paysages bessinois</b></p>	<p>La valeur paysagère des paysages du Bessin est en partie due aux ouvertures visuelles sur le grand paysage qu'offrent les coteaux cultivés et les balcons du Bessin. Face au développement de la végétation, spontanée ou anthropique, et des grandes cultures, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Les ouvertures visuelles doivent-elles faire l'objet de projets de valorisation spécifique ? Peuvent-elles constituer des éléments structurants pour guider les projets de valorisation du patrimoine bâti ou d'urbanisation, voire influencer le futur tracé d'itinéraires de mobilités douces ?</p>
<p><b>Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles</b></p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de l'architecture si spécifique du Bessin ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p><b>Les zones humides surélevées des balcons</b></p>	<p>Les zones humides des balcons constituent un élément clé de la production de biodiversité et de la diversité paysagère. Elles sont aussi un piège à carbone très efficace et représentent des réservoirs d'eau naturels très importants dans le contexte de réchauffement climatique, ou dans le contexte des terrains surélevés des balcons. Comment les préserver tout en optimisant la production agricole ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ? Comment stimuler la remise en état des zones humides dégradées ou disparues, comme outil d'un modèle agricole plus résilient ?</p>
<p><b>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</b></p>	<p>Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques, de chaufferies bois ou de méthaniseurs à injection proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. Dans le Bessin, les éoliennes, encore en faible quantité, représentent aujourd'hui des repères paysagers. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère des hauteurs du Virois, constituant l'horizon de nombreux paysages des territoires voisins ? Peut-on éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens ?</p>
<p><b>Les mobilités douces</b></p>	<p>Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique, demande d'envisager les mobilités différemment. La situation congestionnée des routes aux abords de Bayeux, en partie due à la disparition des chemins agricoles, le montre également. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?</p>



### Un développement hétérogène

Les paysages de l'agglomération de Bayeux ont connu un développement différent entre le sud et le nord. Les évolutions se sont poursuivies de 2000 à aujourd'hui, par le développement des extensions résidentielles pavillonnaires au nord et un développement orienté sur les activités économiques au sud, bien que quelques lotissements y soient également apparus.

### Une enveloppe bâtie en extension

- Un développement résidentiel au nord-ouest, occupant les dents creuses pour former une frange nette et un rapport direct entre parcelles construites et parcelles cultivées,
- Un développement plus ancien au sud-est, en doigts de gant le long des D572, D6, D613, formant une frange urbaine peu lisible et des entrées de ville dégradées par l'architecture véhiculaire et banalisée des zones d'activités économiques des années 1980,
- Aménagement récent de la ZAE de Saint-Vigor, suivant l'enveloppe formée auparavant, en rupture avec la dynamique précédente.

### Des mobilités perturbées

- Disparition de cheminements importants dans la grande couronne de Bayeux par le remembrement privé des parcelles agricoles,
- Augmentation de la surface de circulation dans l'agglomération, nombreux flux pendulaires depuis Bayeux,
- Augmentation de la congestion du trafic routier,
- Création des voies vertes entre Bayeux et Port-en-Bessin et Arromanches.

### Le renouvellement des espaces publics

- Aménagements de valorisation des espaces publics. Espaces publics de Bayeux, projet de valorisation de la vallée de l'Aure,
- Diminution du stationnement véhiculaire,
- Requalification de grands ensembles résidentiels.

### Valorisation du patrimoine historique

- Différents projets illustrant une réelle prise de conscience de l'intérêt patrimonial du territoire : cathédrale, tapisserie, Debarquement / cimetière militaire anglais.



Au nord de Bayeux, la lisière s'arrête nettement pour former un front urbain. On observe également la différence de traitement de la lisière, parfois absente et parfois intégrée par la végétation.



Monceaux-en-Bessin. Au sud, la frange suit les routes pour former une enveloppe en tâche d'huile, composée principalement de bâtiments d'activités économiques, produisant des paysages complètement banalisés, dissimulant les flèches de la cathédrale de Bayeux.

## ENJEUX DE L'AGGLOMÉRATION DE BAYEUX

<p><b>La structure urbaine historique et des coupures d'urbanisation</b></p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement dans la partie nord de l'unité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques d'implantation, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?</p>
<p><b>Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles</b></p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à banaliser la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de l'architecture si spécifique du Bessin ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p><b>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux à forte valeur patrimoniale et touristique</b></p>	<p>Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au changement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ? Le projet de valorisation de la présence de l'Aure à travers les aménagements urbains semble être une dynamique à poursuivre sur l'ensemble de la vallée.</p>
<p><b>La ceinture vivrière de l'agglomération de Bayeux</b></p>	<p>Les initiatives locales d'agriculture vivrière autour de l'agglomération de Bayeux voient de plus en plus le jour, répondant à une demande sociale grandissante. D'autre part, les paysages qu'elles produisent offrent une réponse de qualité à l'étalement urbain des 40 dernières années. Mais le nombre d'exploitations permet-il de répondre à la demande de consommation locale des produits agricoles ? Ces paysages présentent-ils une opportunité pour réduire le tendance à la banalisation des paysages d'entrée de ville et constituer des aménités pour la population ?</p>
<p><b>Les mobilités douces</b></p>	<p>Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique, demande à envisager les mobilités différemment. La situation congestionnée des routes aux abords de Bayeux, en partie due à la disparition des chemins agricoles, le montre également.</p> <p>Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?</p>

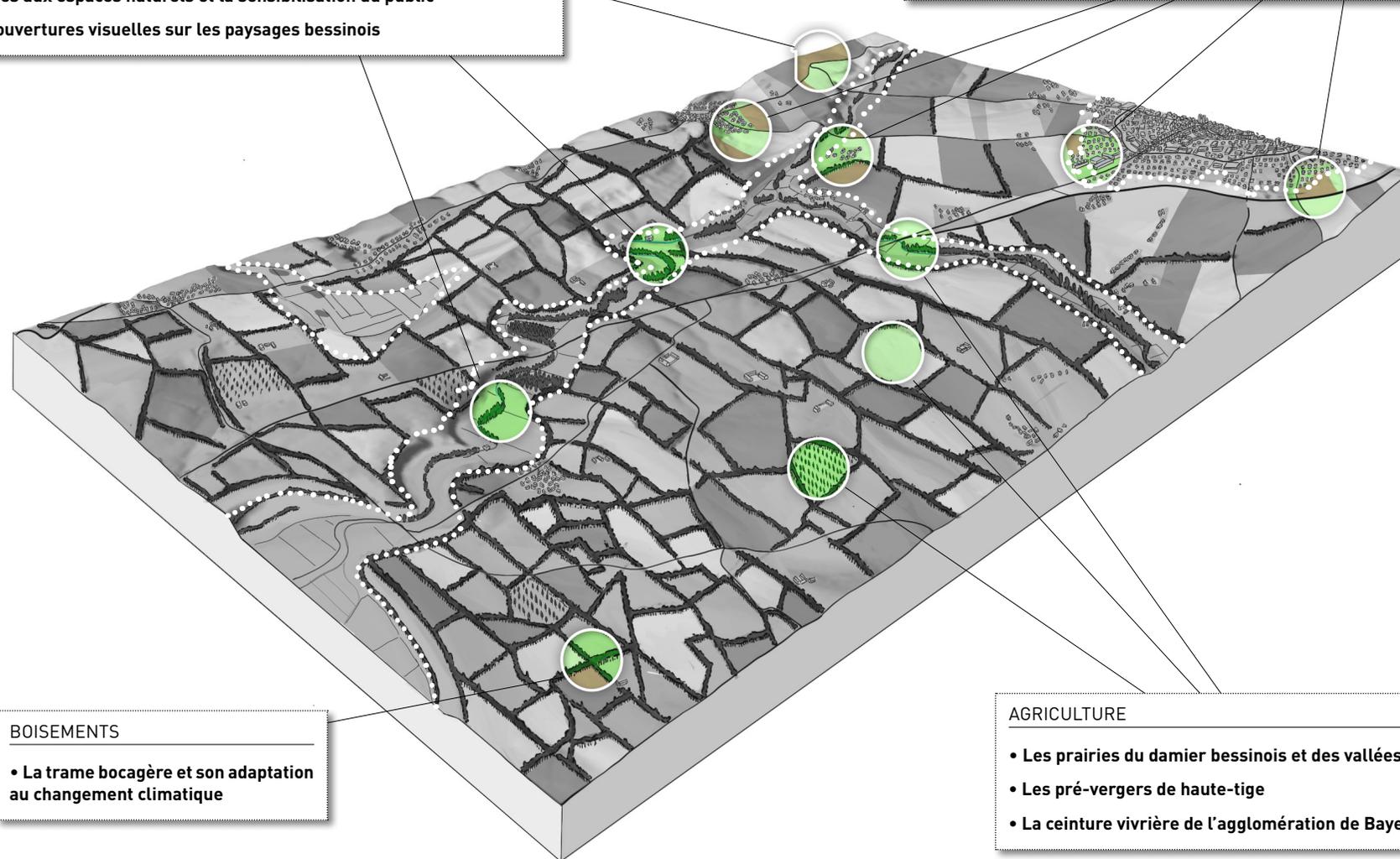
## LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

## RELIEF - HYDROGRAPHIE

- L'élévation du niveau marin et le report des activités et des constructions du littoral dans l'arrière-pays
- Les zones humides du plateau bocager, des vallées pittoresques, des balcons du Bessin et de la ville de Bayeux
- L'accès aux espaces naturels et la sensibilisation du public
- Les ouvertures visuelles sur les paysages bessinois

## URBANISATION - ÉQUIPEMENTS

- La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation
- Les logiques de l'architecture locales et leur adaptation aux pratiques actuelles
- Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux à forte valeur patrimoniale et touristique
- Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des bourgs et hameaux
- La composition des énergies renouvelables avec les paysages
- Les mobilités douces



## BOISEMENTS

- La trame bocagère et son adaptation au changement climatique

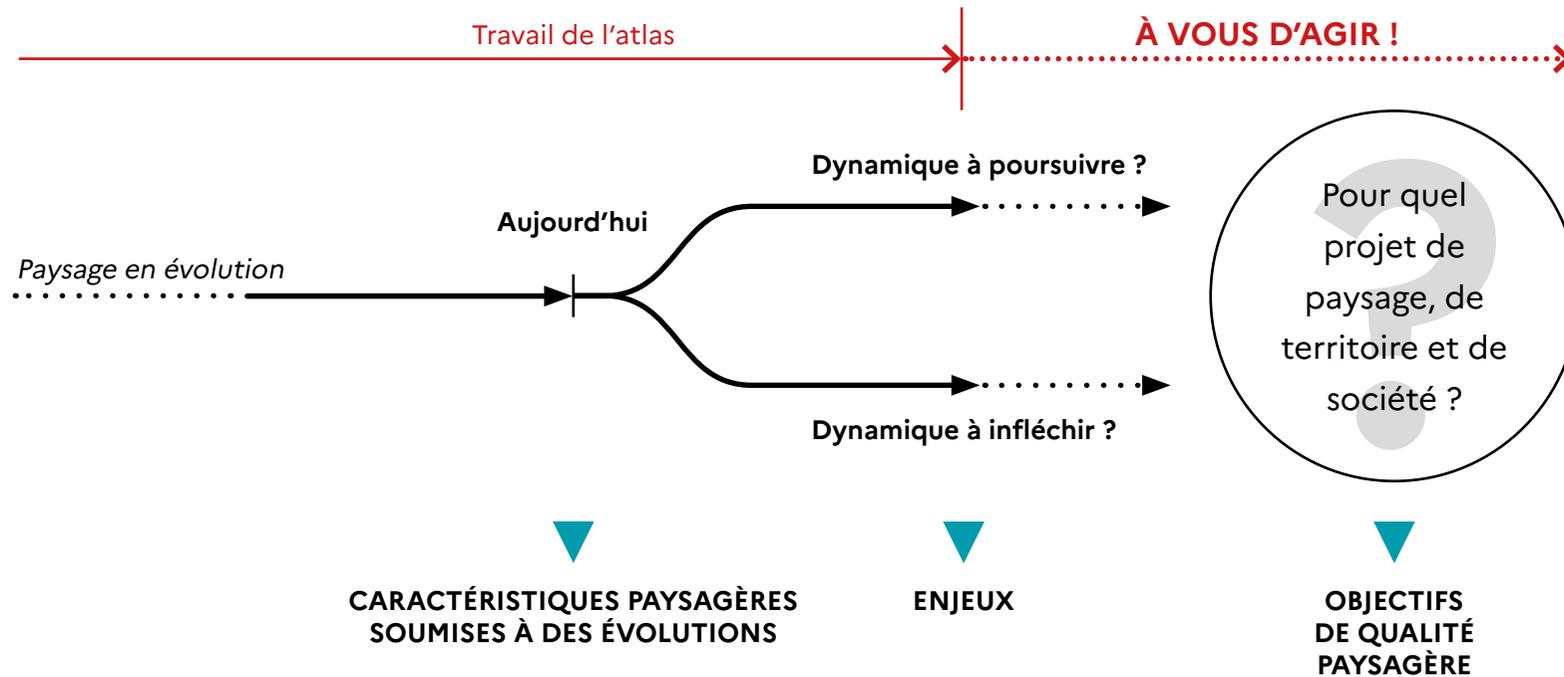
## AGRICULTURE

- Les prairies du damier bessinois et des vallées pittoresques
- Les pré-vergers de haute-tige
- La ceinture vivrière de l'agglomération de Bayeux

# ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

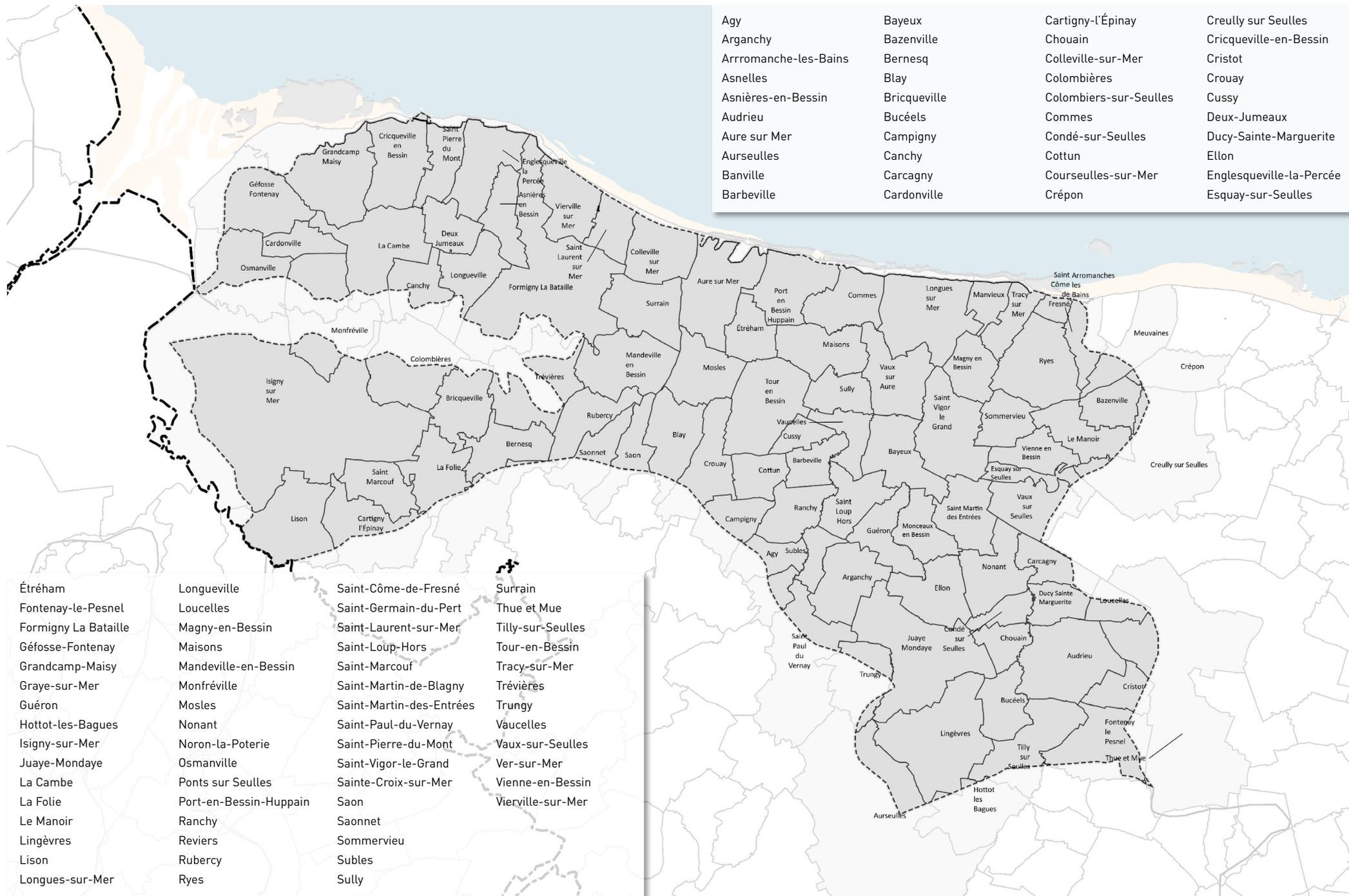
Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !



## QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage,
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères,
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et environnementaux
- Projets d'aménagement
- Etc.

# LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



# LE BOCAGE EN DAMIER DU BESSIN

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE  
CALVADOS - Unité paysagère 18

Lingèvres.

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex  
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1  
Tél. 02 50 01 83 00

Avec la  
participation de



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Atelier PASSEURS**  
Paysagistes  
Paysage et participation citoyenne

